



**LIENS CULTURELS AVEC LA LOIRE-ATLANTIQUE :  
DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES ?**

**LIAMMOÙ SEVENADUREL GANT AL LIGER-ATLANTEL :  
DAREMPREDOÙ EUS AR GWELLAÑ ?**

**LIANS QHULTURAOS O LA LEIRE-DE-BERTÈGN :  
JE QHEUZONS-TI AO MÉME FOUR ?**



Kuzul sevenadurel Breizh  
Conseil culturel de Bretagne  
Qonsail qhultural de Bertègn



**Couverture** : Carte de pollution lumineuse de la Bretagne, rendu sodium  
© Frédéric Tapissier / AVEX ; Data SIO, NOAA, U.S. Navy, NIGA, GEEBCO, image Landsat / Copernicus, Google Earth

**Rédaction** : Gwénaél FAUCHILLE, Chargé des études et des projets, Service de la coordination administrative et du Conseil culturel, Direction de la culture et des pratiques culturelles, Conseil régional de Bretagne

# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	1
INTRODUCTION .....	2
I.    Constats : un sentiment d'émiettement ? .....	7
A.    La Bretagne historique : une dynamique constante pour les pratiques culturelles traditionnelles bretonnes.....	7
1.    Les pratiques culturelles traditionnelles fédérées à l'échelle de la Bretagne historique ...	7
2.    Les langues de Bretagne en Loire-Atlantique : des situations contrastées.....	9
B.    Une diversité de dynamiques dans les autres secteurs culturels .....	11
1.    Structuration des réseaux d'acteurs (arts plastiques, musées...) à l'échelle régionale ....	11
2.    Co-programmation et co-production dans le spectacle vivant : une dynamique plutôt pan-régionale .....	14
3.    Des dynamiques d'échanges plus ponctuelles : l'exemple du secteur audiovisuel.....	15
CONCLUSION DE LA 1 <sup>ère</sup> PARTIE .....	17
II.    Des sources d'inspiration et des leviers pour développer les échanges entre acteurs culturels . .....	19
A.    Deux exemples en Europe : Irlande et Pays Basque .....	19
1.    Irlande : des échanges culturels pour la paix .....	19
2.    Pays Basque : un institut culturel au cœur des échanges .....	20
B.    Deux exemples en Bretagne : la Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique et Redon Agglomération, des EPCI à cheval sur deux régions.....	22
1.    La Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique, Cap Atlantique : entre Morbihan et Loire-Atlantique .....	22
2.    Redon Agglomération : un EPCI à cheval sur 3 départements.....	24
C.    Quatre leviers identifiés .....	25
1.    Réactiver les liens institutionnels et politiques : s'appuyer sur des partenariats, des dispositifs et des projets communs.....	25
2.    Optimiser les potentiels culturels issus de l'histoire et de la géographie dans le cadre de la Bretagne historique .....	27
3.    Valoriser les échanges culturels par un prix « Bretagne 5 » .....	29
4.    Bretagne - Loire-Atlantique, des relations internationales à cultiver ensemble .....	30
Synthèse des préconisations.....	31
CONCLUSION .....	33
ANNEXES :.....	34
Composition du groupe de travail.....	34
Auditions .....	35
Contributions.....	36
Entretiens complémentaires .....	37
La Charte Culturelle Bretonne de 1977 .....	38

# INTRODUCTION

La partition de la Bretagne relève de processus politiques complexes et anciens. Le périmètre actuel de la Bretagne est issu du décret du 2 juin 1960 portant harmonisation des circonscriptions administratives. Ce découpage excluant la Loire-Inférieure - devenue Loire-Atlantique en 1957 - de la Bretagne, a été maintenu par les lois du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, et du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. Les régions devenues des collectivités territoriales vont peu à peu investir le champ de la culture, élément essentiel de la cohésion des territoires. Quelles conséquences la « désunification » a-t-elle eu sur les dynamiques culturelles ? Cette scission administrative a-t-elle entraîné un affaiblissement des liens entre acteurs culturels de Loire-Atlantique et des autres départements de la Bretagne administrative ? Quelles sont les dynamiques actuelles ? Quels liens quotidiens existent encore dans les arts, les projets culturels ?

C'est sur le périmètre des cinq départements de la Bretagne historique que s'applique la « Charte culturelle bretonne », signée en 1977, par l'État, l'Établissement Public régional de Bretagne, les conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan ainsi que par le Président de la Société France Régions 3. Cet acte reconnaît officiellement une « personnalité culturelle » à la Bretagne et entend lui permettre de la pérenniser. Il donne ainsi naissance au Conseil culturel de Bretagne. L'Institut Culturel de Bretagne et l'Agence technique régionale, devenue ensuite Agence culturelle de Bretagne, constituent à ses côtés les « outils de la Charte ». En 2009, le Conseil culturel de Bretagne est devenu une assemblée consultative de la Région Bretagne traitant de l'identité culturelle de la Bretagne et de son rayonnement. L'Agence culturelle de Bretagne a été dissoute en 2011.

40 ans après la signature de la « Charte culturelle bretonne », il est intéressant de s'interroger sur la vitalité des échanges culturels entre les acteurs de Loire-Atlantique et des autres départements de la Bretagne administrative. Dans cette perspective, le Conseil culturel a créé un groupe de travail composé de 12 de ses membres. En complément des recherches documentaires, les échanges avec plus de 25 acteurs de différents secteurs culturels ainsi que de nombreuses contributions de la part des membres du Conseil culturel de Bretagne sont venus enrichir cette étude. Aujourd'hui, le Conseil culturel entend aborder de manière sereine la question des dynamiques de ces liens culturels.

Au travers de cette étude, le groupe de travail a cherché à saisir quelle était la volonté politique et sociétale de redensifier les dynamiques culturelles malgré la frontière administrative. Si les élus étaient favorables, quels leviers pourrait-on actionner ? Si les acteurs sont volontaires, comment peut-on mieux les accompagner ? Quelles nouvelles perspectives pour les acteurs des pratiques artistiques et culturelles ?

Le Conseil culturel avait l'intuition que la tendance globale des échanges culturels était moins dynamique qu'auparavant, à l'image du désengagement récent du Conseil départemental de Loire-Atlantique de l'EPCC Livre et Lecture en Bretagne. Mais qu'en est-il réellement ? Comment ces échanges ont-ils évolué dans les différents secteurs culturels et en fonction des types d'acteurs (structures, collectivités, réseaux...) ?

Pour apporter de premiers éléments de réponse, le Conseil culturel a cherché à identifier les liens entre acteurs culturels de Loire-Atlantique et des autres départements de Bretagne. Sans être un état des lieux exhaustif des relations culturelles dans les différents secteurs, il tente de montrer une diversité de dynamiques au travers de certains exemples. Les pratiques culturelles et sportives ne sont pas abordées ici ; il serait néanmoins intéressant de les étudier pour compléter cette première approche.

Il a cherché ensuite à identifier des opportunités en s'inspirant d'exemples de territoires culturels confrontés à une séparation administrative : Irlande, Pays Basque ou encore les communautés d'agglomération de Cap Atlantique et de Redon, à cheval sur les deux régions. Il esquisse enfin des leviers pour favoriser le développement des dynamiques d'échanges culturels entre acteurs du département de la Loire-Atlantique et de la Bretagne dite administrative.

### Quelques repères historiques et administratifs sur la « désunification »

**550** : L'historien byzantin Procope de Césarée, donne le nom de « Bretagne » au territoire nommé « Armorique », divisé en trois « royaumes » : la Domnonée (au nord), la Cornouaille (au sud-ouest), le Bro Weroc (la Bretagne du sud).

**851** : Traité d'Angers : intégration du comté de Nantes et du pays de Retz à la Bretagne.

**1488** : bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, Traité du Verger imposant de fait le mariage d'Anne de Bretagne au roi de France.

**1532** : Édît de Plessis-Macé proclamant l'union de la Bretagne et de la France.

**1561** : transfert du Parlement de Nantes à Rennes qui devient ainsi seule capitale politique.

**1789** : Suppression du Parlement et des états de Bretagne.

**1791** : la France est découpée en départements.

**1<sup>er</sup> Empire** : Encouragement des préfets de Bretagne à collaborer, à l'exclusion de la Loire-Atlantique.

**1848** : institution des « commissariats généraux » à compétence interdépartementale, qui n'ont qu'une existence éphémère. Les cinq départements bretons sont réunis sous l'autorité du commissaire général Michel Rocher, préfet de Loire-Inférieure.

**1859** : Création de l'archevêché de Rennes sans la Loire-Atlantique rattachée à celui de Tours.

**1919** : création des 15 groupements économiques régionaux. Rennes et Nantes deviennent Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie et possèdent chacune dans leur groupement : les dix chambres de commerce de Laval, le Mans, Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Cholet, Saumur, Tours, Lorient, la Roche-sur-Yon, avec Nantes pour centre ; les sept chambres de commerce de Brest, Morlaix, Quimper, Saint-Brieuc, Fougères, Rennes, Saint-Malo, avec Rennes pour centre.

**1938** : naissance de 19 « régions économiques » : régions de Nantes et Rennes distinctes.

**1941** : redécoupage de la France en régions provisoires dans l'attente des « provinces ». Le décret Pétain sépare la Loire-Inférieure du reste de la Bretagne. Création du « préfet régional ».

**1944** : création d'un commissaire régional de la République dans une Bretagne sans la Loire-Atlantique.

**1954** : création des « comités régionaux d'expansion économique » sans la Loire-Atlantique.

**1955** : création de 21 régions économiques de programme sur le même découpage sans la Loire-Atlantique.

**1956** : Décret ministériel instaurant 22 régions, dont une région appelée « Bretagne » qui reprend les mêmes limites que la Région de Rennes de 1941.

**1959** : transformation en circonscriptions d'action régionale, cadre obligatoire et unique de l'action décentralisée.

**1962** : création des académies de Nantes et de Rennes.

**1972** : création des Etablissements Publics Régionaux sous l'autorité du Préfet.

**1982** : la Région devient une collectivité territoriale à part entière.

**1986** : première élection au suffrage universel des Conseils régionaux.

**2004, 2014 et 2015** : lois de réorganisation territoriale.

## Permanence de la demande de réunification

### Engagement associatif :

Plusieurs associations s'engagent pour la revendication de la réunification, parmi lesquelles :

- B5, abréviation de « Bretagne 5 départements », créée en 1974
- Le Comité pour l'unité administrative de la Bretagne (CUAB), créée en 1976, devenue Bretagne Réunie (fédération d'associations et d'adhérents individuels)
- 44 = BZH, créée en 2008
- Breizh 5/5, créée en 2015
- Vigi-Bretagne Evezh-Breizh, créée en 2016

### Manifestations en faveur de la réunification :

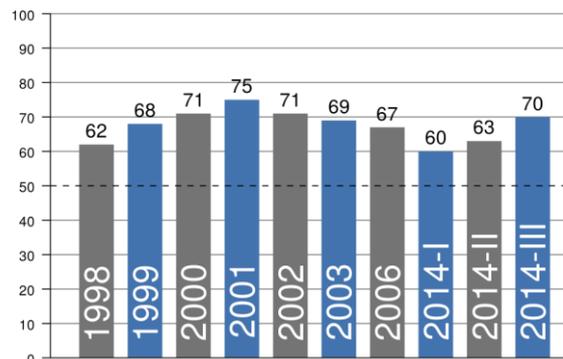
- 1976 : Fête de l'Unité de la Bretagne, entre 5 000 (selon la police) et 7 000 manifestants (selon les organisateurs)
- 2008 : Festimanif à Nantes : entre 5 500 et 10 000 personnes
- 2014 : 3 manifestations d'ampleur :
  - o 28 juin 2014 : entre 8 450 et 17 000 personnes
  - o 19 avril : entre 5 500 et 10 000 personnes
  - o 27 septembre : entre 20 000 et 40 000 personnes
- 2016 : entre 2 500 et 10 000 personnes

### Sondages :

Plusieurs sondages ont été réalisés en Loire-Atlantique entre 1998 et 2015. Une majorité de la population sondée semble favorable au rattachement.

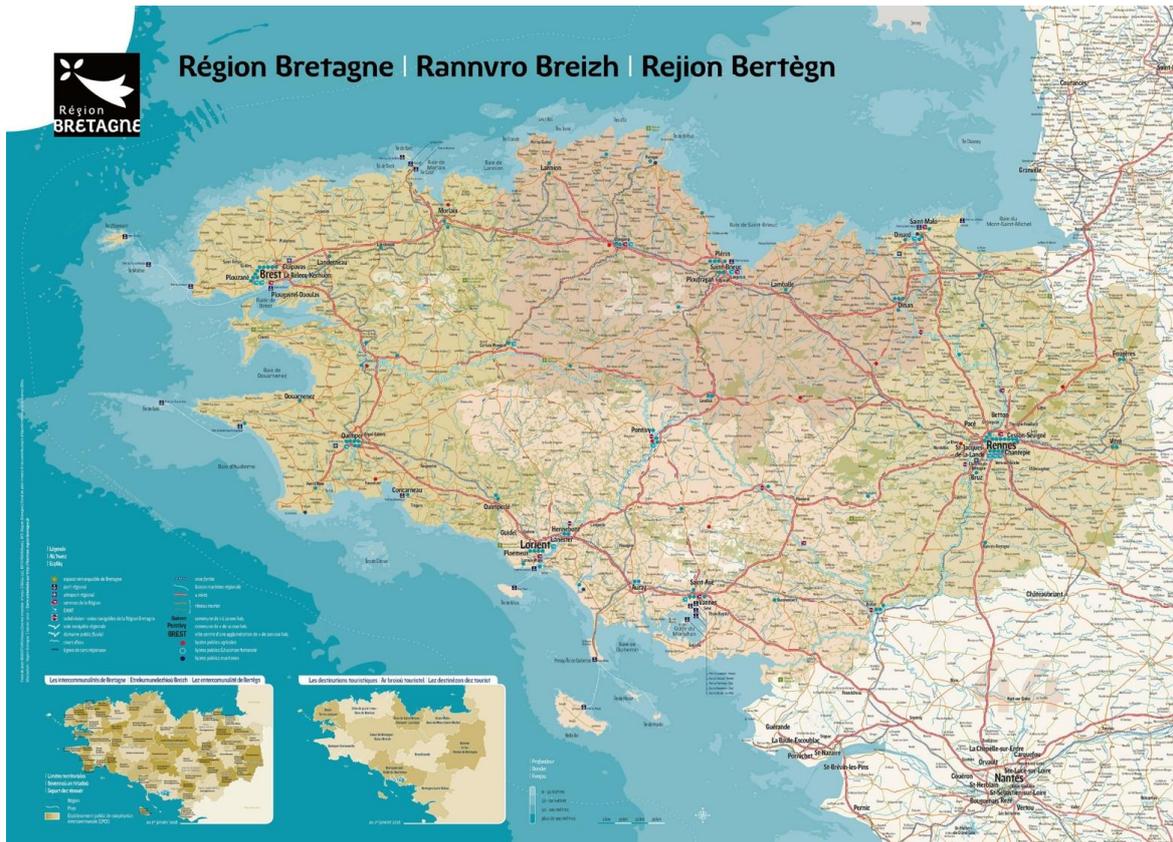
D'autres enquêtes ont été menées à l'échelle de la Bretagne administrative :

- 2000 : étude de l'Institut CSA : 63 % d'opinions favorables en faveur de la réunification
- 2006 : enquête TMO Régions pour France 3 Ouest : 66 % d'opinions favorables
- 2009 : enquête CSA pour le CNRS : 51 % d'opinions favorables
- 2014 : enquête TMO Régions : 57 % d'opinions favorables.

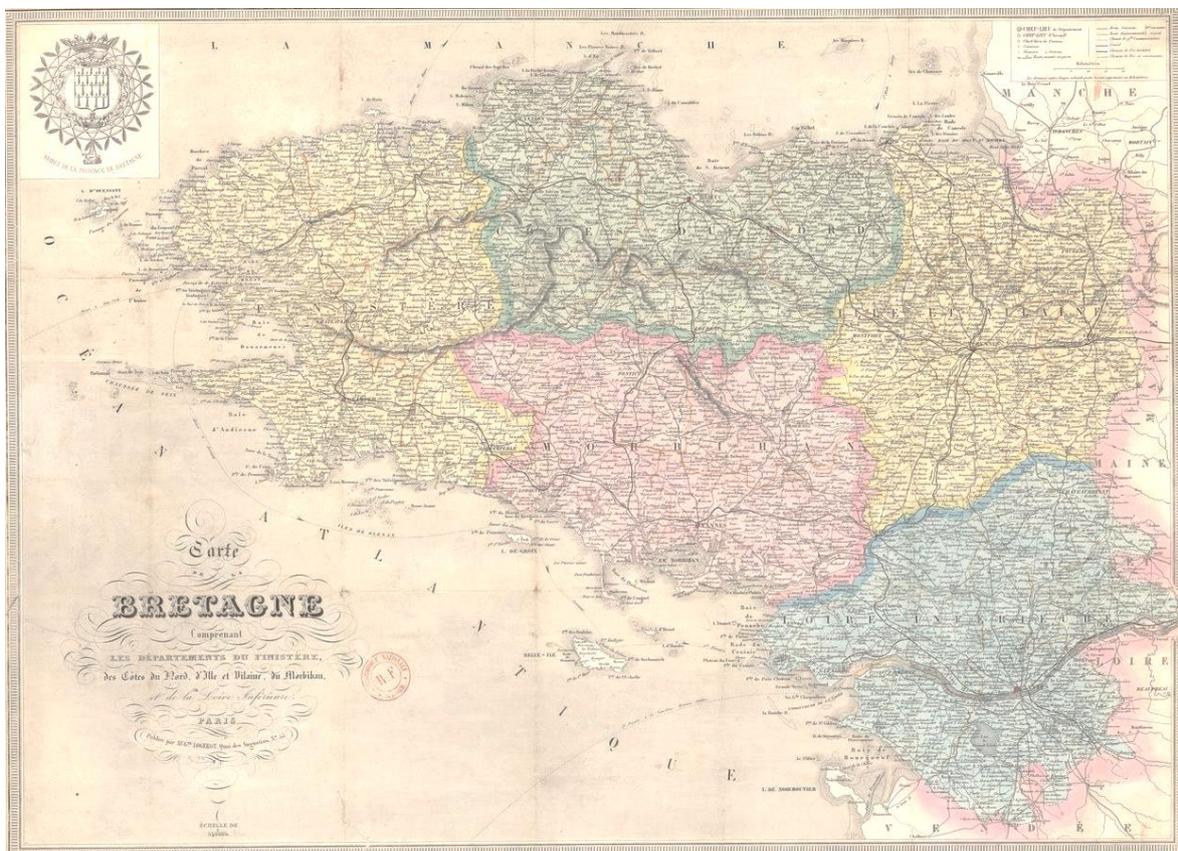


Les sondages réalisés entre 1998 et 2014 en Loire-Atlantique indiquent des taux compris entre 60 % et 75 % d'opinions favorables à la réunification

©[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:%C3%89volution\\_de\\_l%27opinion\\_favorable\\_%C3%A0\\_la\\_fusion\\_Loire-Atlantique\\_Bretagne-court.svg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:%C3%89volution_de_l%27opinion_favorable_%C3%A0_la_fusion_Loire-Atlantique_Bretagne-court.svg)



Carte de la Bretagne administrative éditée par le Conseil régional de Bretagne  
© Région Bretagne



Carte de Bretagne comprenant les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Inférieure, A. Logerot éditeur, vers 1877  
© Bibliothèque nationale de France, département des Cartes et plans, GE C-3572



# I. Constats : un sentiment d'émiettement ?

Pourquoi est-il intéressant pour les acteurs culturels de se poser la question et de dépasser les effets de frontière ? Pourquoi certains acteurs le font et d'autres moins ? Quel est leur intérêt ? Le souhait du groupe de travail est de valoriser ce qui fonctionne en termes d'échanges, de liens culturels entre la Bretagne administrative et la Loire-Atlantique, à l'instar du Nouveau Pavillon, scène de musiques trad'actuelles à Bouguenais, qui trouve notamment en Centre Bretagne de nombreux partenaires culturels spécifiques néo-traditionnels.

Loin d'être exhaustif sur les liens culturels entre acteurs de Bretagne administrative et de Loire-Atlantique, le groupe de travail constate qu'il n'y a pas d'homogénéité de pratiques. Les différents secteurs culturels regroupent des réalités diverses et évolutives.

Les liens culturels sont ici approchés au regard de deux grandes catégories d'acteurs : les acteurs dans le domaine des pratiques culturelles traditionnelles pour qui la Bretagne historique est une constante ; les autres acteurs dans les différents secteurs culturels où on observe une profusion de situations, dynamiques et pratiques depuis les structurations des réseaux d'acteurs jusqu'aux coopérations concrètes en termes de coproduction, programmation et actions culturelles et artistiques. Pour autant, il est évident que la structuration à l'échelle de la Bretagne historique ne concerne pas uniquement les pratiques culturelles traditionnelles : de nombreuses structures culturelles rayonnent sur les 5 départements bretons comme la Cinémathèque de Bretagne ou la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (SHAB) qui couvre justement, depuis sa fondation en 1920, par ses activités et sa gouvernance, la Bretagne dite historique.

## A. La Bretagne historique : une dynamique constante pour les pratiques culturelles traditionnelles bretonnes

### 1. Les pratiques culturelles traditionnelles fédérées à l'échelle de la Bretagne historique

Le périmètre d'action à l'échelle de la Bretagne historique reste une question importante pour les pratiques traditionnelles bretonnes : bagadoù, chorales, cercles de danse... Ces pratiques se sont souvent structurées au sein de fédérations et confédérations regroupant les 5 départements bretons, comme Kendalc'h, War 'l Leur, Sonerion, Dastum, Gouelioù Breizh, Kanomp Breizh... De même, Bretagne Culture Diversité (BCD) produit un éditorial sur les cinq départements de la Bretagne historique ; ses productions favorisent la diffusion de la matière

La plupart des structures associatives culturelles et sportives, les festivals sont organisés en fédérations régionales, calquées sur les frontières administratives. Mais, les grandes associations culturelles bretonnes (Diwan, Div yezh, Dihun, Dastum, Kendalc'h, Falsab...) sont organisées sur les 5 départements bretons.

**Tangi MANAC'H, Président de Yezhoù ha Sevenadur**

culturelle et des savoirs de Bretagne ainsi que de la diversité culturelle, à l'échelle des cinq départements<sup>1</sup>.

Ces différentes fédérations et/ou confédérations travaillent ensemble, à l'échelle de la région historique. Par exemple, au travers de son projet « Heritaj », Kendalc'h développe les liens avec différents acteurs culturels de Bretagne et signe des conventions avec Dastum, War 'l Leur, Bretagne Culture Diversité (BCD), Le Carton Voyageur (anciennement le Cartopole de Baud)...

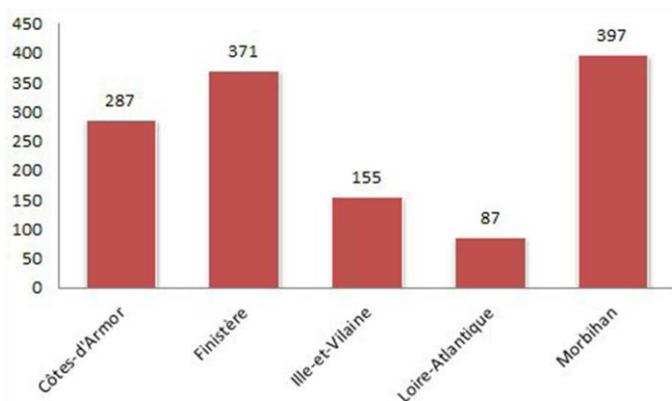
En revanche, les échanges et la circulation des groupes, cercles, bagadoù, chorales... semblent moins dynamiques qu'autrefois. Les fédérations ou confédérations sont confrontées à des difficultés liées aux coûts des déplacements.

Ces ensembles ont leurs propres activités dans le département, mais ils participent aussi plus largement à la vie culturelle bretonne, ce qui les conduit à des déplacements parfois longs jusqu'à la pointe de la Bretagne. Comme pour les autres groupes de culture bretonne, le coût et les contraintes de ces déplacements (qui peuvent supposer des hébergements) sont de plus en plus pesants. La présence d'ensembles du Finistère et des Côtes d'Armor, dans des manifestations organisées en Loire-Atlantique, rencontre le même type de difficultés, ce qui tend à réduire les liens.

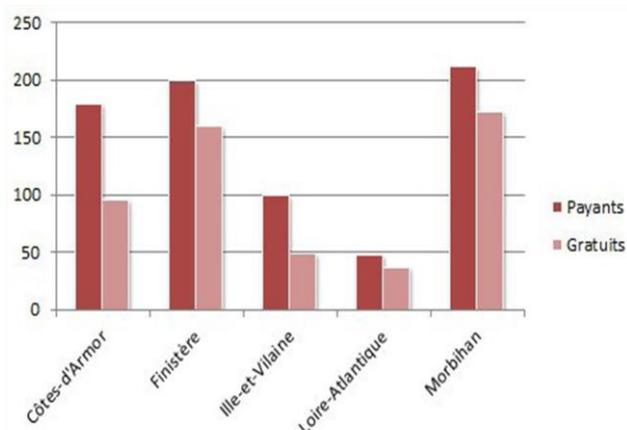
**Jean-Pierre THOMIN, Président de Kanomp Breizh**

Ces pratiques culturelles traditionnelles bretonnes s'expriment notamment au travers des festoù-noz. Lieux de création, ils montrent également les dynamiques de réappropriation des chants (Bogue d'Or à Redon par exemple) et de musiques traditionnelles, collectés entre autre par l'association Dastum sur les 5 départements bretons.

L'association Tamm-Kreiz a recensé 98 fest-noz en Loire-Atlantique, soit 7% de l'ensemble de la Bretagne et 21 fest-deiz en 2016. Un tiers est organisé par des cercles celtiques de Loire-Atlantique et 12% par des mairies ou leurs services culturels. Le type de programmes diffère du reste de la Bretagne : moins de sonneurs et chanteurs et plus de duo musicaux.



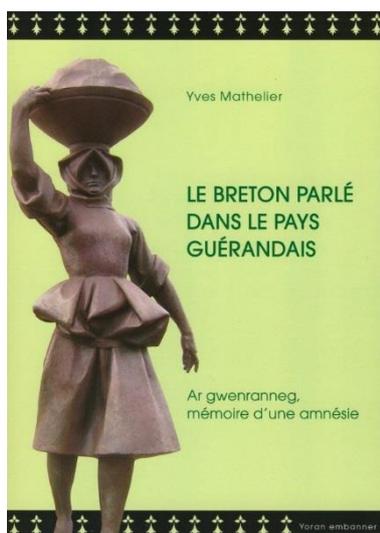
Répartition géographique des festoù-noz par département, en 2015 © Tamm Kreiz



Répartition des festoù-noz par type : payants/gratuits, en 2015 © Tamm Kreiz

<sup>1</sup> <https://www.bcd.bzh/fr/accueil/>

## 2. Les langues de Bretagne en Loire-Atlantique : des situations contrastées



Couverture de l'ouvrage d'Yves Mathelier : Le breton parlé dans le pays de Guérande, Ar gwenranneg, mémoire d'une amnésie, Yoran Embanner éditeur, 2017, 508 p.

Les langues de Bretagne sont indissociables des pratiques et des expressions culturelles traditionnelles. Le breton et le gallo sont présents en Loire-Atlantique. Environ 7 000 locuteurs du breton vivent en Loire-Atlantique, dont 3 000 à Nantes<sup>2</sup>. Plusieurs structures participent au « mouvement culturel breton » en Loire-Atlantique et investissent le champ de l'apprentissage des langues. L'association Diwan<sup>3</sup> propose un cursus d'enseignement du breton en immersion. Les associations de parents d'élèves Div Yezh<sup>4</sup> pour le public et Dihun<sup>5</sup> pour le privé catholique œuvrent pour un développement de l'enseignement bilingue (français-breton). Skol an Emsav, centre de formation professionnelle, offre également des parcours de formation continue depuis 2006.

L'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB), Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), présent en Loire-Atlantique, joue un rôle essentiel dans « *la promotion de la langue bretonne et le développement de son emploi dans l'ensemble des domaines d'usage* »<sup>6</sup>. Le Conseil régional des Pays de la Loire ainsi que le Conseil départemental de Loire-

Atlantique font partie du conseil d'administration de l'OPLB, sans que leur présence ne s'accompagne forcément de financements paritaires. Le conseil d'administration dispose d'un conseil consultatif regroupant 21 associations œuvrant en faveur de la langue bretonne. Il a tissé des liens de coopération avec l'Agence culturelle bretonne de Loire-Atlantique ainsi qu'avec les principales associations concernées par l'enseignement du breton : Diwan, Dihun, Div Yezh sont dans son conseil d'administration. Les échanges sont également fréquents avec Deskiñ d'An Oadourien (DAO) – Enseigner aux adultes, association qui fédère les organismes d'enseignement du breton et fournit du matériel pédagogique, ou Babigoù Breizh – Bébés de Bretagne, association de structures d'accueil brittophones de la petite enfance...

La situation de l'enseignement du breton en Loire-Atlantique est stable : environ 400 enfants suivent une scolarité bilingue français / breton au primaire, Nantes étant d'ailleurs la 3<sup>e</sup> ville en termes d'effectifs bilingues au primaire.<sup>7</sup> L'option

Il n'y a pas ou peu d'ouverture de filières bilingues et les effectifs progressent peu de ce fait, contrairement à l'académie de Rennes où ils sont en progression.

**Visant ROUE, Ofis Publik Ar Brezhoneg, responsable du site de Nantes**

<sup>2</sup> Source : Office Public de la Langue Bretonne

<sup>3</sup> Diwan (en breton : « la pousse, le germe ») est un réseau d'écoles associatives, gratuites et laïques créé en 1977 où l'enseignement est dispensé en langue bretonne. Plus de 4 300 élèves y sont scolarisés de la maternelle jusqu'au baccalauréat.

<sup>4</sup> Div yezh (en breton : « les deux langues ») est une association de parents d'élèves créée en 1979 pour la promotion et la défense de l'enseignement bilingue français-breton à l'école publique où l'on compte environ 8 000 élèves de l'école maternelle au lycée.

<sup>5</sup> Dihun (en breton : « éveil ») est une association de parents d'élèves créée en 1990. Elle milite pour l'enseignement de la langue bretonne dans les écoles catholiques où l'on compte environ 5 400 élèves.

<sup>6</sup> <http://www.fr.brezhoneg.bzh/137-l-oplb.htm>

<sup>7</sup> Source : Académie de Nantes : <http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/breton/>

breton en collège et lycée voit ses effectifs stagner. Mais dans certains établissements cette option disparaît, comme à Clisson par exemple. L'enseignement pour adultes concerne environ 320 personnes à Nantes (deuxième ville en nombre d'adultes apprenant). En revanche, l'école Diwan à Nantes reste très dynamique et compte environ 200 élèves. Elle est la plus grande école du réseau Diwan. Les participants aux tables rondes organisées par le Conseil culturel dans le cadre de ce travail observent des réticences de la part de l'académie de Nantes : certaines années, les concours (CRPE spécial par exemple) pour les enseignants en breton ne sont pas ouverts alors que des besoins existent.

La situation du gallo est plus compliquée en Loire-Atlantique. Il demeure pourtant un élément constitutif de l'identité bretonne de ce territoire. Le gallo n'est pas enseigné en Loire-Atlantique mais il est un sujet d'étude au Laboratoire Linguistique de l'Université de Nantes. Quelques ateliers de conversation mensuels sont proposés : à Saint-Julien-de-Concelles depuis 2009, à Petit-Mars proposés par l'association Galo Tertot, membre de Bertègn Galèzz, et à Saffré avec l'association Pouevr é Seu. Il existe d'autres initiatives à l'image d'un atelier mensuel langue gallèse avec les résidents de l'EHPAD d'Héric.

Le travail de reconnaissance et de valorisation de la langue gallèse est en cours en Loire-Atlantique mais pour l'heure, le Département ne finance pas encore l'Institut du gallo et seuls deux structures ont signé la charte « du Galo, dam Yan, dam Vèr ! »<sup>8</sup> (du Gallo, Oui bien sûr !) : l'entreprise Breizh Etik et l'Agence Culturelle Bretonne de Loire-Atlantique.



Carte des variantes linguistiques en Bretagne  
Réalisation : Mikael Bodlore-Penlaez / Geobreizh.com pour BCD / Sevenadurioù © 2015

<sup>8</sup> [https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Du\\_Galo,\\_dam\\_Yan,\\_dam\\_V%C3%A8r!](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Du_Galo,_dam_Yan,_dam_V%C3%A8r!)

## B. Une diversité de dynamiques dans les autres secteurs culturels

Pour tous les acteurs qui ne relèvent pas des pratiques culturelles traditionnelles bretonnes, on observe une hétérogénéité des pratiques, des dynamiques : échelle régionale administrative, pan-régionale, ou ponctuelles, que ce soit en termes de coproduction, de programmation ou d'action culturelle et artistique.

Dans de nombreux secteurs culturels, les acteurs se sont structurés au sein de réseaux régionaux à l'échelle de la Bretagne administrative ou des Pays de la Loire. Cette structuration fait écho à la montée en puissance des Régions (budget global de la Région Bretagne en hausse de 25 % entre 2016 et 2017 dans le cadre de la loi NOTRe) et leur implication de plus en plus grande dans le domaine de la culture : le budget de la culture du Conseil régional de Bretagne a augmenté d'un million d'euros entre 2011 et 2016.

### 1. Structuration des réseaux d'acteurs (arts plastiques, musées...) à l'échelle régionale

La structuration en réseau à l'échelle régionale des professionnels des différents secteurs culturels répond aux besoins d'organisation des filières dans le cadre d'un accompagnement par les différentes collectivités territoriales, en particulier celles qui investissent le champ culturel. Par exemple, en Bretagne administrative il existe un réseau de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel fédérés dans une structure associative : Films en Bretagne. La structuration de cette filière depuis les années 80, permet aujourd'hui de développer une réelle dynamique.

Dans le domaine des arts plastiques (ou arts visuels) professionnels, la structuration en réseau régional des différents acteurs culturels est récente. La coordination est assurée par le réseau Art contemporain en Bretagne (a.c.b.) qui fédère une quarantaine de structures membres à l'échelle de la Bretagne administrative. Des relations sont initiées avec d'autres réseaux régionaux, en particulier avec le Pôle art visuel des Pays de la Loire. Le bassin privilégié est celui de la Bretagne administrative. Mais au sein même de ces réseaux, des relations entre acteurs culturels de Bretagne administrative et de Loire-Atlantique existent. D'autres réseaux ou associations d'artistes professionnels travaillent également à l'échelle de la Bretagne historique, à l'image du Collectif Arts de Bretagne qui réunit des artistes des cinq départements bretons et organise des expositions en Bretagne historique et dans les régions limitrophes.

Les relations interrégionales sont initiées. Le réseau a.c.b travaille et échange avec d'autres réseaux régionaux, par exemple le Pôle Arts Visuels des Pays de la Loire. Les coordinatrices échangent sur leurs pratiques et leurs problématiques respectives et n'écartent pas l'éventualité de créer des passerelles sur des chantiers communs. Cependant, les réseaux d'art contemporain, en pleine mutation, ont encore besoin, en premier lieu, de continuer à se structurer au niveau régional.

Il existe des collaborations entre structures, par exemple entre les centres d'art, les FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain), les galeries associatives ou lieux de résidence... Elles dépendent des opportunités, des affinités artistiques, des rencontres. Un exemple de collaboration entre structures en inter-régional : Le Village lieu d'art contemporain à Bazouges-la-Pérouse travaille à la circulation des publics avec la Galerie Albert Bourgeois à Fougères et le centre d'art de Pontmain situé en Mayenne.

***Jean-Jacques LE ROUX et Alexandra AYLMEER de Art Contemporain en Bretagne (a.c.b.)***

Dans le secteur des musées, l'Association Bretagne musées regroupe une trentaine de structures en Bretagne administrative labellisées « Musée de France ». Le périmètre d'intervention est défini pour des raisons historiques : la création de Bretagne Musée résulte de la fusion de deux associations : BUHEZ et l'Association des conservateurs de musée de la région Bretagne. La première rayonnait sur 5 départements, la seconde en tant que déclinaison régionale de l'Association nationale des conservateurs de musée, se calquait sur les limites de la région administrative. Si aujourd'hui l'Association Bretagne musées rayonne à l'échelle de la Bretagne administrative, elle est ouverte à l'intégration de musées de Loire-Atlantique.

Par ailleurs de nombreux musées tissent entre eux de nombreux liens informels, dans le cadre d'organisation d'expositions, de prêt de d'œuvres ou de collections, en fonction des projets et des affinités.

Bretagne musées défend une conception d'un échelon stratégique de la collaboration renforcée entre les musées. Elle s'oppose à une conception concurrentielle entre les musées.

L'association facilite la circulation des œuvres entre les musées et permet de réduire les délais. L'association fait le choix de renouveler la communication auprès de la Loire-Atlantique. L'objectif est également de faire la promotion des musées de Loire-Atlantique.

***Kelig-Yann COTTO, Conservateur du port-musée de Douarnenez,  
Président de l'association Bretagne Musées***

Concernant la fréquentation des musées, les membres de l'association ont accueilli environ 1 million de visiteurs, dont 2% proviennent de Loire-Atlantique. Pour le port-musée de

Douarnenez, 2% des publics proviennent de Loire-Atlantique, une proportion identique à celle des visiteurs d'Ille-et-Vilaine. Le musée de Carnac accueille 5% de visiteurs de Loire-Atlantique.

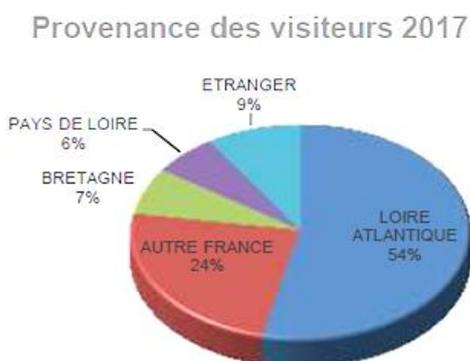
La dynamique des échanges avec les autres musées de Bretagne administrative semble s'être un peu essoufflée. Autrefois, l'association BUHEZ jouait un rôle moteur dans la structuration des échanges et des partenariats sur les retours d'expériences, les recherches, au travers de projets construits à l'échelle de la Bretagne historique. Une phase d'échanges structurés, dynamiques, très tournée vers la Bretagne administrative, s'est déroulée entre les années 70 et fin 90.

Depuis 10 ans, le musée du château a plutôt orienté ces collections à destination du territoire nantais et a privilégié les relations internationales, même si des expositions sur la Bretagne sont présentées, en collaboration avec le musée des Champs Libres par exemple : Archéologie sous-marine, Ar Seiz Breur, Les bretons passent à table.

Aujourd'hui, les relations semblent plus individualisées, informelles, se font plus au fil de l'eau, notamment avec le musée des Champs Libres et le musée de Quimper. Les relations personnelles sont privilégiées. Il y a peu de portages, peu de co-productions. Il y a un besoin de projets.

**Bertrand GUILLET, Directeur du musée du Château des Ducs de Bretagne**

En Loire-Atlantique, à titre d'exemple, le musée des marais salants à Batz-sur-Mer, équipement culturel relevant de la Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique, accueille plus de 20 000 visiteurs par an dont environ 8% proviennent de Bretagne administrative. Cette proportion est sensiblement identique pour le musée du Château des Ducs de Bretagne à Nantes, selon le graphique ci-dessous.



Répartition des visiteurs du musée du Château des Ducs de Bretagne à Nantes par origine  
© Bertrand Guillet, Directeur du musée



Défilé « Gwen Ha Du » de Pascal Jaouen, le 12 avril 2015 au château des ducs de Bretagne à Nantes ; © Pascal Jaouen

## 2. Co-programmation et co-production dans le spectacle vivant : une dynamique plutôt pan-régionale

Selon différentes personnes interrogées par le groupe de travail, la tendance globale en termes d'échanges avec la Loire-Atlantique semble être positive dans le domaine du Spectacle vivant : développement des co-programmations, des soutiens à la création (coproduction, accueil en résidence), d'échanges de bonnes pratiques et d'expertise, de tremplins... Les échanges et les flux semblent équilibrés et en croissance. Les acteurs deviennent plus mobiles.

Nous travaillons énormément en termes de co-programmations, de soutien à la création (coproduction, accueil en résidence) ou même d'échanges de bonnes pratiques et d'expertise avec la Grande Boutique / le Plancher à Langonnet et la Kreiz Breizh Akademi, avec Amzer Nevez à Ploemeur, avec l'association DROM, avec l'association Fiselerie (festival Fisel, Vieilles Charrues), avec Bretagne Culture Diversité, avec le Logellou à Penvénan, avec Ti Ar Vro Treger à Cavan, le festival No Border. De même nous programmons les artistes des collectifs et compagnies : Route 164, l'Usinerie, Innacor, la Criée, Lenn Prod, Big Bravo, Klam, Hironde Rustica, Cie Michel Aumont, Cie Jean-Louis Le Vallégant, Naïade Prod, Paker Prod.

**Sylvain GIRAULT, Directeur du Nouveau Pavillon à Bouguenais (44)**

Par exemple, pour Le Nouveau Pavillon, les artistes issus de la Bretagne à cinq départements représentent un peu plus d'un tiers de leur programmation. Les interactions avec leurs partenaires artistiques et culturels du reste de la Bretagne sont permanentes.

Cependant, le bassin privilégié des acteurs culturels du Spectacle vivant (salles de spectacles, compagnies...) n'est pas la Bretagne historique, pour des raisons liées aux problématiques de diffusion. Dans le contexte actuel d'une diffusion difficile, la question récurrente reste « comment mieux accompagner, exporter, importer ? ».

Dans cette dynamique, les Partenaires Culturels Grand Ouest (PCGO) ont formé un réseau informel d'acteurs culturels professionnels (20 acteurs culturels de Bretagne et 20 des Pays de la Loire), de structures souvent pluridisciplinaires, qui privilégient un partenariat entre acteurs culturels des régions Bretagne et Pays de la Loire dans l'achat et la diffusion de spectacles. De nombreux membres des PCGO font également partie des autres réseaux.

Cette mutualisation de moyens entraîne la structuration d'un nouvel écosystème, dans la mesure où les lieux de diffusion (structures culturelles) ont la nécessité de travailler ensemble et deviennent interdépendants.

**Frédérique BERTINEAU, Directrice  
du Théâtre intercommunal du  
Canal à Redon**

### 3. Des dynamiques d'échanges plus ponctuelles : l'exemple du secteur audiovisuel

De manière plus générale, il est clair que la faiblesse des relations institutionnelles entre les deux régions ou entre le Département 44 et la Région Bretagne dans le domaine culturel - hormis l'exemple notable et réussi du Pont Supérieur - ne favorise pas une dynamique de fond.

**Sylvain GIRAULT, Directeur du Nouveau Pavillon à Bouguenais (44)**

Dans la plupart des secteurs culturels, ce n'est plus par l'injonction politique ni historique que les liens culturels se font mais par pragmatisme.

Par exemple, dans les secteurs de l'audiovisuel et des radios, les relations entre acteurs culturels se font davantage en fonction des opportunités de projets et d'événements...

#### o **Audiovisuel : des situations différentes entre locales et service public**

##### - **France 3 : entre Ouest et Bretagne**

Créée en 1964, un centre d'actualité télévisée s'ouvre simultanément à Rennes et à Nantes. Ce n'est qu'en 1970 que sont officialisées Télé Bretagne et Télé Loire Océan qui couvrent la Loire-Atlantique. En 1971 les premières émissions en langue bretonne sont diffusées simultanément sur les deux antennes, couvrant ainsi la Bretagne historique.

En 1975 suite à l'éclatement de l'ORTF (Office de radiodiffusion-télévision française), télé Bretagne et télé Loire Océan deviennent FR 3 Bretagne-Pays-de-la-Loire. Les programmes régionaux sont diffusés exclusivement sur la troisième chaîne.

En 1992 lors de la création de France Télévisions, les deux antennes jointes deviennent France 3 Ouest regroupant les stations de Rennes, Nantes et Le Mans. Parallèlement un réseau de TV locale se met en place : France 3 Iroise à Brest, France 3 Loire Océan à Nantes, France 3 Haute Bretagne à Rennes et France 3 Maine au Mans. En 2002 les émissions en langue bretonne ne sont plus diffusées sur l'émetteur de Nantes.

En 2009, une nouvelle réforme conduit à la suppression des 13 directions régionales au profit de 4 pôles de gouvernance. Ces pôles gèrent les 24 antennes de proximités. Le pôle Nord Ouest regroupant les régions administratives de Bretagne, des Pays de la Loire, de Haute et Basse Normandie, d'île de France et du Centre a son siège à Rennes.

En 2017, nouvelle organisation suite au remodelage des régions : l'antenne régionale de Nantes devient autonome sous l'appellation France 3 Pays de la Loire. France 3 Bretagne reste basée à Rennes.

Cette réorganisation progressive vers un calque des régions France 3 sur les régions administratives a considérablement amoindri les diffusions communes sur les deux antennes. Les journaux communs d'information Rennes-Nantes ne subsistent que le dimanche. Aujourd'hui seule l'émission « Littoral » est diffusée sur toutes les régions maritimes bordant

la Manche et l'Atlantique. Certaines productions documentaires sur 52 minutes sont encore diffusées sur les deux antennes. Quelques décrochages exceptionnels sur de grands événements concernent Bretagne et Pays de la Loire.

- **Des relations privilégiées entre locales**

TVR et TéléNantes ont des relations privilégiées. Ces deux télés locales dont les bassins de diffusion ne se superposent pas (respect des frontières administratives), travaillent en collaboration sur certains événements comme le Hell Fest ou Yaouank. Ces deux structures mettent également en place des projets occasionnels de co-production sur des documentaires.

- o **Radios : des partenariats entre radios**

- **Le service public**

De 1926 à 1985, la radio de service public basée à Rennes émet sur toute la Bretagne, sous différents noms : Rennes-Bretagne, Radio Bretagne. Quelques décrochages locaux sont diffusés à partir de deux studios secondaires à Brest et à Nantes. La création des radios locales par Radio France à partir de 1980 va mettre fin à la radio régionale. Aujourd'hui, le réseau France Bleu comprend trois radios locales : Breizh Izel à Quimper, Armorique à Rennes et Loire-Océan à Nantes. Ces trois radios fonctionnent en réseau, échangent des informations, et relaient ponctuellement ensemble des événements à dimension régionale (Route du Rhum, Brest 2016, Tour de France, Festival Interceltique de Lorient).

- **Les radios commerciales**

Radio Nantes a fusionné en 2001 avec Fréquence Ile principale radio commerciale de Rennes, pour créer le principal réseau breton "Hit West" qui couvre une grande partie de la région Bretagne et de la région Pays de la Loire.

- **Les radios associatives**

Des radios locales associatives se sont structurées au sein de réseaux régionaux : CORLAB (Coordination des Radios Locales et Associatives de Bretagne) pour la région Bretagne, FRAP (Fédération des Radios Associatives en Pays de la Loire) pour la région Pays de la Loire. 15 radios émettent actuellement en Bretagne administrative et 9 en Loire-Atlantique.

Parmi celles-ci, Alternantes rend compte de l'activité culturelle bretonne (partenariats et des coproductions avec la Redadeg « Course pour la langue bretonne » (2 émissions : 55 minutes en breton, 30 minutes en français).

D'autres partenariats existent entre radios, par exemple entre Jet FM et Brudañ ha skignañ / Radio Breizh depuis 3 ans : formations techniques, écriture de documentaires radiophoniques, coproductions d'émissions en breton ou sur la culture bretonne.

Par ailleurs, Radio Kerne émettra dès début 2019 sur l'agglomération Nantaise via la Radio numérique Terrestre. Elle sera associée à 12 autres radios dans un multiplex qui proposera des contenus communs mais elle diffusera aussi des contenus spécifiques produits à Nantes.

## CONCLUSION DE LA 1<sup>ère</sup> PARTIE

Si les échanges entre acteurs culturels peuvent s’appréhender au travers de différentes dynamiques, on constate que ces liens ne sont ni homogènes ni linéaires. Par ailleurs, en fonction des types de structures, les dynamiques de relations diffèrent. Les acteurs culturels de Bretagne administrative échangent plus facilement « au coup par coup » avec d’autres acteurs culturels de Loire-Atlantique (ou inversement). Les réseaux régionaux travaillent davantage en collaboration avec d’autres réseaux régionaux calqués sur les frontières administratives. Les collectivités territoriales, comme les métropoles, peuvent mettre en place des partenariats pérennes entre acteurs culturels en régie directe. Trois tendances se dessinent :

- des structures qui choisissent la Bretagne historique ;
- des relations privilégiées entre réseaux régionaux Bretagne et Pays de la Loire ;
- des relations privilégiées entre structures, selon les affinités, qui dépassent bien souvent le cadre géographique d’une Bretagne à 5 départements. Elles s’appuient sur des réseaux formels comme le réseau de programmeurs de Loire-Atlantique (RIPLA) et Bretagne en scène(s) et informels comme les Programmeurs culturels Grand Ouest (PCGO).

Le groupe de travail constate cependant que les échanges culturels pourraient être davantage développés car il y a des intérêts communs et des potentialités au regard des réseaux bien structurés dans différents secteurs culturels, comme les fédérations ou confédérations de pratiques culturelles traditionnelles, à l’image de l’association Bruded qui est un réseau solidaire d’échanges d’expériences et de réalisations de développement durable de 140 collectivités de Bretagne historique.

La pratique quotidienne de BRUDED et les échanges avec les élus nous poussent à penser que c’est par l’action concrète que les liens entre les acteurs des territoires, quels qu’ils soient, se renforcent. La rencontre humaine, les échanges conviviaux portant sur des sujets très concrets constituent à notre sens les clés de réussite d’un projet de territoire partagé, quelle qu’en soit l’échelle et la thématique : renforcement des centralités, pratiques culturelles, soutien aux économies locales, mise en avant du patrimoine local, langues, etc.

***Ivana POTELON, chargée de mission BRUDED à Redon***

Par ailleurs, il remarque que les échanges culturels se font davantage par pragmatisme et à la faveur de moyens dédiés à la coopération comme le montre par exemple les partenariats entre Nantes et Rennes. Aujourd’hui la situation pourrait être propice à un nouvel élan.

Des sources d’inspiration existent en Europe mais aussi plus proches, en Bretagne : les communautés d’agglomération de Cap Atlantique et de Redon fonctionnent sur deux régions administratives. Pour autant, quels sont les leviers susceptibles de favoriser des relations privilégiées entre les acteurs culturels de Loire-Atlantique et des autres départements de Bretagne ?



Carte schématique de Bretagne des principales aires culturelles

## II. Des sources d'inspiration et des leviers pour développer les échanges entre acteurs culturels

### A. Deux exemples en Europe : Irlande et Pays Basque

De nombreux territoires en Europe ont été morcelés au cours du temps. Même s'ils ne sont jamais comparables en raison de leur histoire et de leurs contextes économiques, politiques, culturels, sociaux, il peut être enrichissant de voir quels sont les liens et les échanges culturels au sein de ces territoires à cheval sur une frontière. Peuvent-ils être source d'inspiration pour la Bretagne ?

#### 1. Irlande : des échanges culturels pour la paix

Suite aux accords de paix pour l'Irlande du Nord signés le 10 avril 1998, et dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union Européenne, des instances de coopération entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord ont été créées, soutenues par les programmes des Fonds structurels européens (INTERREG et PEACE).

Par exemple, le Centre d'études transfrontalières contribue à la cohésion sociale, économique et territoriale de l'île d'Irlande à travers trois objectifs :

- promouvoir et améliorer la qualité de la coopération transfrontalière entre les organismes publics, les entreprises et la société civile ;
- favoriser la capacité des personnes impliquées dans le développement social et économique de l'île à s'engager dans une coopération transfrontalière mutuellement bénéfique ;
- développer la recherche, les ressources, les outils en faveur de la mobilité transfrontalière.<sup>9</sup>



Rita Duffy, "Soften the Border", installation collaborative, 2017 ; © Rita Duffy

En parallèle, la Direction de la Culture, du Patrimoine et de la Gaeltacht <sup>10</sup> de la République d'Irlande a mis en place un programme de financement de projets visant à renforcer les liens culturels, artistiques, patrimoniaux et linguistiques sur une base de coopération Nord/Sud. Le but est de promouvoir la coopération entre organismes et institutions du Nord et du Sud, le tourisme culturel entre Nord et Sud, et le rayonnement culturel hors Irlande. En 2017, 22 projets transfrontaliers qui s'appuient sur des structures existantes de part et d'autre de la frontière, ont bénéficié de ce programme de financement : expositions, festivals, films...<sup>11</sup>

<sup>9</sup> <http://crossborder.ie/about-us/>

<sup>10</sup> Ensemble des zones (Gaeltachtaí) où le gaélique d'Irlande est la langue dominante.

<sup>11</sup> <https://www.chg.gov.ie/arts/culture/grants-and-funding/co-operation-with-northern-ireland/> et <https://www.chg.gov.ie/minister-humphreys-approves-over-e156k-in-funding-for-cross-border-cultural-projects-under-cooperation-with-northern-ireland-scheme-2017/>

Par ailleurs, un office de la langue a été créé en 1999 en vertu des accords de paix : *Un Foras Teanga* (l'organe des langues du Nord du Sud). Il dépend du Conseil ministériel Nord-Sud (NSMC) et d'autres ministères dont celui de la Culture, des Arts et des Loisirs (DCAL) d'Irlande du Nord.<sup>12</sup> Il comprend deux agences : Foras na Gaeilge qui promeut la langue irlandaise dans tous les aspects de la vie quotidienne dans toute l'île d'Irlande, et Ulster-Scots (Tha Boord ou Ulstèr-Scotch), pour la langue et la culture d'Ulster-Scots, en Irlande du Nord et dans toute l'Irlande.

## 2. Pays Basque : un institut culturel au cœur des échanges

L'Institut culturel basque (ICB) a pour vocation d'encourager le développement et le rayonnement de la culture basque.



Il a été créé en 1990 sous l'impulsion des associations œuvrant dans les domaines de la langue et de la culture basques et grâce à une volonté politique émanant de l'Etat, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et du Syndicat intercommunal (142 communes et/ou communautés de communes). Il est financé par l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté d'agglomération Pays Basque, le Gouvernement autonome d'Euskadi (un représentant du gouvernement basque siège au conseil de gouvernance) ainsi que par le Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne et le Fonds de dotation "Culture-Kultura" (ICB/Scène nationale Bayonne Sud-Aquitain).

L'Institut culturel basque accompagne au quotidien les associations culturelles qui animent les secteurs du spectacle vivant, de la littérature, du patrimoine et de l'audiovisuel (160 associations membres). L'Institut culturel basque se veut également un moteur de l'action culturelle. Il développe des projets pluriannuels (Kantuketan, Batekmila, Eleketa, Hogeita,...), en étroite collaboration avec ses associations membres, mais aussi avec d'autres partenaires. Il est reconnu comme un pôle-ressources de la culture basque et joue un rôle important dans les relations transfrontalières, grâce à un partenariat privilégié avec le Gouvernement Basque (Eusko Jaurlaritza). Des appels à projets existent concernant la circulation des artistes : des échanges croisés de résidences d'artistes, en particulier des compagnies de théâtre. Dans le domaine de l'audiovisuel, l'Institut culturel basque soutient la diffusion de productions en basque vers le nord (aide à la distribution de films basques dont 80% sont produits dans le sud). Il existe également des aides pour l'accueil de réalisateurs. Dans le cinéma, des dispositifs

<sup>12</sup> <https://www.chg.gov.ie/gaeltacht/the-irish-language/an-foras-teanga/> et <https://www.chg.gov.ie/legislation/an-foras-teanga-legislation/>

d'aides aux sociétés de production et aux échanges culturels sont mis en place, notamment au travers des festivals.

L'institut culturel basque a créé un fonds de dotation (Culture/Kultura) avec la Scène Nationale de Bayonne (Scène nationale du Sud-Aquitain), comme outil de financement privé et désintéressé d'actions d'intérêt général pour soutenir la création artistique en Pays Basque dans le domaine du spectacle vivant. Il permet de faciliter la diffusion de spectacle en langue basque (compagnie Théâtre du Pain par exemple).

## B. Deux exemples en Bretagne : la Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique et Redon Agglomération, des EPCI à cheval sur deux régions

En Bretagne, deux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), se trouvent à cheval sur au moins deux départements et deux régions administratives : la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique, Cap Atlantique et la Communauté d'Agglomération de Redon. Ces deux collectivités ont investi le domaine de la culture de manière différente en choisissant des compétences distinctes : équipements culturels pour l'une, politique culturelle pour l'autre. Le groupe de travail constate qu'il n'y a pas de blocage administratif ou politique au fonctionnement de ces collectivités dont le territoire recouvre un bassin de vie historique et cohérent et qu'elles ont su nouer des partenariats, des conventions avec les différentes instances départementales ou régionales concernées...

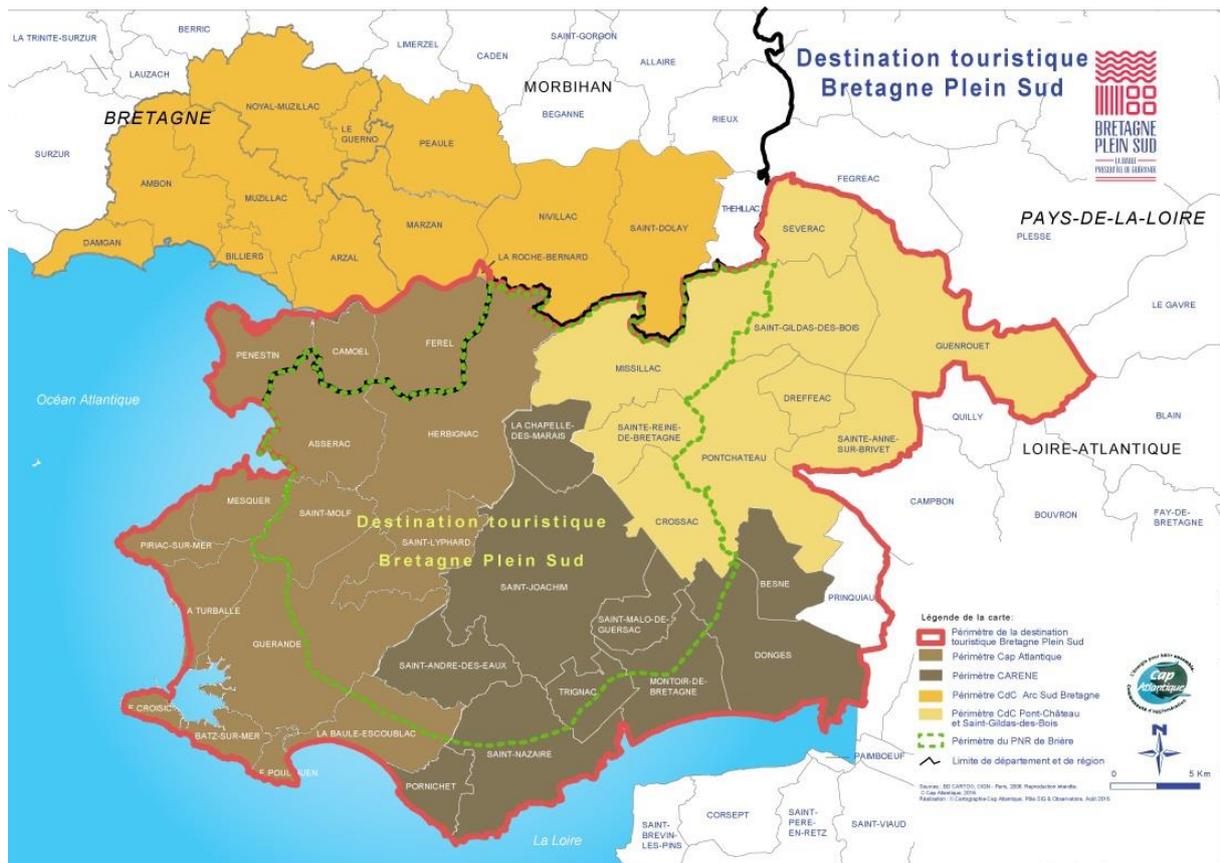
### 1. La Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique, Cap Atlantique : entre Morbihan et Loire-Atlantique

La Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique, Cap Atlantique, regroupe 15 communes réparties sur deux départements (Morbihan et Loire-Atlantique) et deux régions. Atavisme de l'histoire, les trois communes de Camoël, Férel et Pénestin situées en Morbihan, faisaient partie de l'ancien évêché de Nantes, au même titre que les autres communes de Cap Atlantique. Elles ont donc intégré « naturellement » le bassin de vie de Cap Atlantique.

Il y a une cohérence et une coopération des institutions, sans qu'il y ait de blocage de la part de celles-ci et des administrations. 73 partenariats mis en place en fonction des intérêts communautaires : échanges mutualisés et équitables au sein de la communauté d'agglomération.

**Jean-Claude BAUDRAIS, maire de Pénestin, 9<sup>e</sup> Vice-Président délégué à l'aménagement, l'énergie et aux transports de Cap Atlantique**

La Communauté d'Agglomération n'a pas choisi la compétence « culture » mais « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels ». Dans ce cadre, trois équipements concourent à la politique culturelle : le conservatoire intercommunal de musique, le château de Ranrouët situé à Herbignac et le Musée des marais salants à Batz-sur-Mer. Ils représentent un investissement de 1, 52 M€.



Carte des communautés de communes qui ont adhéré à la Destination touristique Bretagne Plein Sud  
© Bretagne Plein Sud

La Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique a adopté la marque « Bretagne Plein Sud ». La marque s'adresse aux offices de tourisme et aux communes du périmètre défini qui ont une communication touristique. « *Bretagne Plein Sud rassemble sous une même bannière des destinations aux traits culturels et historiques communs et ce, de La Roche-Bernard à Pornichet et de Piriac-sur-Mer à Saint-Joachim. Bretagne Plein Sud a pour vocation d'accompagner le développement touristique de la destination* »<sup>13</sup>. La destination Bretagne Plein Sud, La Baule – Presqu'île de Guérande comprend 36 communes réunies dans différentes structures territoriales :

- la communauté d'agglomération de CAP Atlantique pour 15 communes de la destination ;
- la communauté d'agglomération de la région nazairienne (CARENE) pour 10 communes ;
- la commune de La Roche-Bernard (Communauté de Communes Arc Sud Bretagne) ;
- la communauté de communes du Pays de Pontchâteau – Saint-Gildas-des-Bois pour 9 communes ;
- la commune de Prinquiau (Communauté de Communes Estuaire et Sillon) ;
- le Parc naturel régional de Brière.<sup>14</sup>

<sup>13</sup> Bretagne plein sud, La Baule Presqu'île de Guérande, *Comment appliquer la marque Bretagne plein sud dans ma communication ?*, Guide à destination des offices de tourisme de Bretagne plein sud, 12 p.

<sup>14</sup> <http://pro.labaule-guerande.com/chiffres-cles-bretagne-plein-sud.html>

Cette approche s'inscrit dans une démarche de marketing territorial. L'objectif est de faire valoir une zone géographique et de l'inscrire dans une destination touristique plus large en intégrant des codes identitaires sur les communications dans un territoire donné. La marque s'accompagne d'un guide d'utilisation, d'un logotype, d'un nuancier...

## 2. Redon Agglomération : un EPCI à cheval sur 3 départements

La Communauté de Communes du Pays de Redon, devenue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 Redon Agglomération, compte 31 communes réparties sur 3 départements (Morbihan, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique) et 2 régions. Elle a choisi la compétence « culture » et dispose de plusieurs équipements culturels structurant comme le théâtre du Canal, un conservatoire de musique et un réseau de médiathèques.

Acteur ressource, la communauté d'Agglomération met notamment à disposition un annuaire des nombreux acteurs culturels sur son territoire et des lieux-ressources.<sup>15</sup>

Dans le champ culturel, le Groupement culturel breton des Pays de Vilaine (GCBPV), créé en 1975, investit ce territoire carrefour de voies navigables. Il est chargé de collecter, sauvegarder, transmettre et valoriser le patrimoine culturel. L'association a pour objectifs de développer la transmission de la musique traditionnelle (école de musique, stages...), proposer des animations mettant en valeur le territoire (la Bogue d'Or notamment), accompagner le développement d'un Centre-Ressources (archives sonores, photographies)<sup>16</sup>. Elle reçoit le soutien de la Communauté de Communes du Pays de Redon, la Ville de Redon, les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de Loire-Atlantique et la Région Bretagne.

Par ailleurs, le Département de Loire-Atlantique a souhaité traiter l'aire communautaire de Redon dans son ensemble, comme les autres pays de son territoire, et a été à l'initiative d'un « Projet culturel de territoire »<sup>17</sup> qui a débouché sur une préfiguration intéressante, après de nombreuses consultations participatives exemplaires.

La Région administrative Bretagne et le Département de Loire-Atlantique se coordonnent sur le champ du canal de Nantes à Brest et de la destination touristique de Bretagne : « Bretagne Loire Océan » dont le Pays de Redon et la presqu'île guérandaise font partie, débouchant actuellement sur des partenariats économiques entre les communautés d'agglomérations de Saint-Nazaire et de Redon.

Le pays de Redon est sans doute le territoire qui souffre le plus du découpage administratif actuel de la Bretagne et qui a été l'oublié total de la loi NOTRe.

**Jean-Bernard VIGHETTI, ancien maire de Peillac**

<sup>15</sup> <http://redon-agglomeration.bzh/Culture>

<sup>16</sup> <http://www.gcbpv.org/>

<sup>17</sup> [https://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/culture-patrimoine/projet-culturel-de-territoire-fr-t1\\_11120](https://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/culture-patrimoine/projet-culturel-de-territoire-fr-t1_11120)

## C. Quatre leviers identifiés

Quels leviers sont-ils susceptibles de favoriser des relations privilégiées entre les acteurs culturels de Loire-Atlantique et des autres départements de Bretagne ?

Le groupe de travail a identifié quatre pistes de réflexion :

- Développer les échanges entre acteurs culturels de Loire-Atlantique et des autres départements bretons grâce à des partenariats entre collectivités et entre acteurs culturels en s'appuyant sur des dispositifs et des projets communs et en réactivant notamment la Commission mixte Conseil régional de Bretagne - Conseil départemental de Loire-Atlantique ;
- Savoir conjuguer les atouts historiques et géographiques de la Loire-Atlantique pour renforcer la vitalité culturelle bretonne ;
- Valoriser les échanges culturels en mettant en place des outils d'encouragement comme un prix « Bretagne 5 » ;
- Développer conjointement des relations internationales, notamment au travers de l'arc atlantique en s'appuyant par exemple sur les jumelages existant.

Dans l'objectif de favoriser la réciprocité des échanges culturels, ces leviers pourraient faire l'objet d'incitations financières de la part des institutions à l'image des dispositifs mis en place en Irlande et pourraient également s'appuyer sur un fonds de dotation comme initié au Pays Basque.

### 1. Réactiver les liens institutionnels et politiques : s'appuyer sur des partenariats, des dispositifs et des projets communs

Les partenariats culturels institutionnels entre les métropoles<sup>18</sup> de Nantes et de Rennes illustrent bien les dynamiques en termes de liens culturels. La mise en place de conventions, de partenariats institutionnels peuvent être des leviers pour favoriser les échanges entre acteurs culturels.

Depuis 2009, Rennes et Nantes avaient développé leurs relations notamment culturelles (musées, archives municipales, culture scientifique et technique, arts visuels, spectacle vivant, audiovisuel, communication événementielle et culturelle...), dans le but de renforcer leur visibilité nationale et internationale. « *L'objectif de la coopération dans le domaine de la culture est de renforcer le rayonnement des deux agglomérations en favorisant les dynamiques partenariales pour créer dans la durée, des ponts entre structures et des acteurs culturels existants ou soutenir leurs collaborations déjà à l'œuvre dans le cadre des politiques artistiques et culturelles des deux collectivités* »<sup>19</sup>. La métropole de Brest a intégré en 2017 cette coopération entre métropoles bretonnes.<sup>20</sup>

---

<sup>18</sup> Métropoles de droit commun depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, comme le prévoit la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), adoptée en janvier 2014.

<sup>19</sup> Brest, Rennes, Nantes, 2017, coopération pour un itinéraire d'artiste(s)

<sup>20</sup> Parmi les 21 métropoles que compte la France en 2018, les plus proches géographiquement de Rennes et de Nantes sont : Tours, Orléans, Bordeaux, Rouen.

Différents exemples illustrent la richesse des coopérations entre acteurs culturels dans le cadre de la convention entre Rennes et Nantes dans différents secteurs :

- **Arts visuels :**
  - o Exposition d'art contemporain (RN 137 en 2011) avec Zoogalerie à Nantes et 40m3 à Rennes ;
  - o Festival « L'œil d'Oodaaq » (expositions, projections...) ;
  - o Festival « Teenage Kicks » (street art) ;
- **Musées :**
  - o Partenariats d'institutions en régie municipale ou métropolitaine directe comme L'Espace des sciences à Rennes et le Muséum d'histoire naturelle à Nantes ;
  - o Collaboration entre le Musée du Château des Ducs de Bretagne à Nantes et le Musée de Bretagne à Rennes : co-production d'expositions (exposition partagée) comme « Immigrations et migrations » ou sur le cœur reliquaire d'Anne de Bretagne ;
  - o Prêt de la collection de peintures italiennes du Musée des Beaux-Arts de Nantes à des musées en Bretagne (Pont-Aven, Rennes...)
- **Spectacle vivant :**
  - o Partenariat en 2014 entre le Théâtre universitaire et la Paillette (collaboration de 4 metteurs en scène) ;
  - o Collaboration entre le Lieu Unique, le Musée de la danse et le Théâtre universitaire (« Le grand jeu ») ;
- **Cinéma/audiovisuel :** plusieurs festivals ont lieu sur les deux métropoles comme « Hors format » porté par le Comptoir du doc...
- **Communication culturelle et événementielle :** agenda trimestriel partagé créé en 2010 « Show me the West », aujourd'hui arrêté.



Plaquette de présentation Brest, Rennes, Nantes : Coopération pour un itinéraire d'artiste(s), 2017

En 2015, un resserrement de la coopération entre les métropoles dans le domaine de la culture a été choisie au profit d'un seul projet : la mobilité croisée des artistes dans les secteurs du spectacle vivant et des arts visuels, avec des projets de résidences d'artistes portés par des structures comme « Au bout du plongeur » et « Les fabriques ».

Cependant, des institutions culturelles en régie directe, continuent de travailler ensemble. Les opéras, par exemple, de Nantes, Rennes et Angers collaborent plus étroitement dans le cadre de la préfiguration du grand opéra.

Il existe deux instances de réflexion politique pour favoriser les liens avec la Loire-Atlantique : une commission mixte Conseil régional de Bretagne et Conseil départemental de Loire-Atlantique et une commission inter-groupes au sein du Conseil régional de Bretagne sur les liens avec la Loire-Atlantique : « Coopérations Loire-Atlantique/Bretagne réunifiée ».

Cette dernière est active et se réunit régulièrement. La première mériterait d'être réactivée. Il s'agit de s'appuyer sur des projets structurants comme le canal de Nantes à Brest (en cours), une route des châteaux avec un circuit d'interprétation (visite des grands châteaux des ducs de Bretagne par exemple), en mettant en place des outils communs de communication... mais aussi de mieux adapter ou de mieux articuler les dispositifs à l'accompagnement des artistes.

Le CCB invitent les acteurs culturels de Bretagne à se saisir des dispositifs interrégionaux<sup>21</sup> pour dynamiser les liens culturels entre la région Bretagne et la Loire-Atlantique et faire connaître la créativité bretonne dans les régions périphériques (Normandie, Val-de-Loire, Nouvelle Aquitaine ...). « *Dans le cadre de l'accord de coopération interrégionale qui la lie avec les régions Normandie et Pays de la Loire, la Région Bretagne souhaite favoriser la circulation et le repérage des équipes artistiques sur ce territoire élargi, ainsi que la coopération entre les lieux de diffusion. Des dispositifs similaires existent en Normandie et en Pays de la Loire, permettant une réciprocité des soutiens* »<sup>22</sup>.

Des dispositifs équivalents pourraient être initiés dans d'autres secteurs culturels comme les arts visuels par exemple. De même, des appels à projets interrégionaux pourraient être une source de réflexion pour faciliter les échanges.

Des projets Région Bretagne – Département de Loire-Atlantique visant à renforcer les échanges culturels et artistiques, à l'image des dispositifs mis en place en Irlande, pourraient être incités financièrement. Il s'agit de favoriser la diffusion de la matière culturelle de Bretagne en Loire-Atlantique et à l'inverse développer la diffusion de la production artistique de Loire-Atlantique en Bretagne administrative.

Le groupe de travail du Conseil culturel encourage également la création d'un fonds de dotation comme initié au Pays Basque. Il pourrait être géré par les ententes de pays et aiderait à financer des projets visant à favoriser la diffusion de la matière culturelle de Bretagne.

## 2. Optimiser les potentiels culturels issus de l'histoire et de la géographie dans le cadre de la Bretagne historique

Le Conseil Culturel de Bretagne souhaite que les acteurs culturels de Loire Atlantique puisse optimiser au maximum leur appartenance à la Bretagne, en apportant la singularité de tous les modes de création artistiques du bassin de la Loire bretonne.

En conjuguant l'appartenance historique à une région millénaire et l'appartenance géographique à un grand couloir de circulation culturelle qui s'ouvre lui-même à l'international par l'axe Atlantique, la Loire-Atlantique doit apporter à la vitalité culturelle bretonne, le souffle d'une culture enracinée, plurielle, multilingue et ouverte sur le monde.

L'appartenance assumée et sereine des acteurs culturels et économiques de Loire-Atlantique à la Bretagne historique peut prendre exemple sur le réseau Produit en Bretagne : 41 entreprises de Loire-Atlantique ont adhéré à Produit en Bretagne (sur 400) et 2 structures sont partenaires

---

<sup>21</sup> Une convention interrégionale (Pays-de-Loire, Bretagne et Normandie) a été signée : « *Ce dispositif concerne les structures de production et de diffusion, implantées en Région Bretagne, municipales ou associatives, gérant ou non un équipement et désireuses de s'impliquer dans une véritable démarche de soutien à la création dans le domaine du spectacle vivant* ».

<sup>22</sup> Dispositif de production mutualisée interrégional, mars 2018

de la marque Bretagne en Loire-Atlantique (sur 664). Cette démarche veut renforcer l'image et la notoriété de tous ceux qui l'utilisent.<sup>23</sup> Il serait intéressant d'augmenter la visibilité de ces initiatives en développant la prospection et la communication auprès des acteurs éventuels culturels, économiques, touristiques du département.

Dans cette dynamique, le groupe de travail encourage les acteurs culturels à créer des réseaux sur les cinq départements bretons : par exemple la mise en réseau des parcs naturels régionaux d'Armorique, de la Rance et de la Brière. Il incite également les musées labellisés musées de France de Loire-Atlantique à intégrer l'association Bretagne musées (l'ancienne association Buhez rayonnait sur les cinq départements).



Carte de la « Traversée moderne d'un vieux pays »,  
© Le Voyage à Nantes

Dans le domaine du tourisme, activité économique majeure qui participe à l'identité, au rayonnement et à l'image d'un territoire, l'utilisation du marketing territorial faisant référence à la Bretagne est en progression par les différents professionnels du secteur marchand (commerce, tourisme) mais aussi par certaines collectivités locales (Nantes : « Nantes, porte de la Bretagne »<sup>24</sup> ; Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique : « Bretagne plein sud »). A Nantes, l'image de la Bretagne est davantage utilisée dans la communication et la promotion du tourisme : drapeau sur les devantures des magasins par exemple. Le breton fait également son apparition dans l'espace public avec l'affichage des noms de rue en bilingue français-breton.

À Nantes, il y a une appropriation de l'image de la Bretagne, notamment dans un cadre touristique, ce qui permet de renforcer la volonté de singularité de la ville. Cependant, l'image diffusée semble contraster parfois avec le sentiment d'appartenance à la Bretagne des Nantais et un réel positionnement politique des institutions. La Ville de Nantes ne participe qu'à une seule structure qui rayonne sur les cinq départements bretons : l'Union des Villes d'Art et d'Histoire de Bretagne.

**Pierre-Emmanuel MARAIS, Conseiller municipal de la Ville de Nantes, délégué à la diversité linguistique, pédagogique et culturelle et aux activités périscolaires**

<sup>23</sup> « La marque Bretagne est une marque de territoire destinée à être partagée par tous ceux qui se réfèrent à la Bretagne pour se faire connaître et promouvoir leurs intérêts ou leurs créations sur la scène nationale ou internationale ». <http://www.marque-bretagne.fr/>

<sup>24</sup> <https://www.nantes-tourisme.com/fr/bretagne>

Plus largement, un projet de coopération entre les métropoles de Rennes et de Nantes voit le jour dans le domaine du tourisme : un parcours touristique Nantes, Rennes, Saint-Malo et Mont-Saint-Michel : Traversée moderne d'un vieux pays.<sup>25</sup> « Dans le cadre des coopérations territoriales, les métropoles et offices de tourisme de Rennes et Nantes et Destination Saint-Malo – Baie du Mont Saint-Michel travaillent autour d'un projet de parcours touristique de 8 jours et 7 nuits. L'objectif : développer la notoriété, l'image et la fréquentation de ces destinations auprès de clientèles ciblées : Américains, Asiatiques, Européens et Français. [...] Le financement de ce projet et des moyens mis en œuvre pour le promouvoir est évalué à 85 000 € et sera financé à 40 % par Rennes Métropole (40 % par Nantes Métropole et 20 % par Saint-Malo Agglomération) »<sup>26</sup>. Rennes et Nantes possèdent une offre culturelle et touristique de qualité que les deux métropoles souhaitent valoriser par leurs coopérations. Il s'agit de rendre visible les destinations de Nantes et Rennes au niveau européen, d'améliorer la fréquentation étrangère mais aussi locale.<sup>27</sup>

Cette double appartenance peut s'accompagner de volets linguistique et cartographique.

Pour le premier, il s'agit de renforcer la présence des langues de Bretagne (breton et gallo) dans les lieux publics : signalisation, noms de rue... mais aussi de rendre plus visible le « Mouvement culturel breton » en valorisant un lieu public et/ou administratif (Yezhoù ha Sevenadur) pour les institutions culturelles (Diwan, Kevre Breizh...).

L'image de la Bretagne et la valorisation de la « culture bretonne » sont devenues un vecteur de développement touristique pour la Ville de Nantes : plaques de rue bilingues dans le centre-ville, aide à la structuration du milieu associatif.

**Tangi MANAC'H, Président de Yezhoù ha Sevenadur**

Pour le second, il s'agit d'intégrer le département de la Loire-Atlantique dans les cartes et documents publics représentant la Bretagne par les différentes collectivités territoriales et les acteurs culturels.

### 3. Valoriser les échanges culturels par un prix « Bretagne 5 »

Le groupe de travail suggère la création d'un prix à destination des différents acteurs pour renforcer, valoriser et rendre plus visible les coopérations, les échanges, les liens entre les différents partenaires de la Bretagne historique. Outil d'encouragement, le prix « Bretagne 5 » pourrait récompenser des collectivités, des structures, des individus qui se lancent dans une politique ou des actions de prise en compte de la réalité de la Bretagne historique.

Ce prix pourrait être porté par la commission mixte Conseil régional de Bretagne – Conseil départemental de Loire-Atlantique.

<sup>25</sup> <https://presse.tourisme-loireatlantique.com/2017/12/21/traversee-moderne-dun-vieux-pays/>

<sup>26</sup> <http://metropole.rennes.fr/actualites/economie-emploi/economie-entreprises/un-parcours-touristique-nantes-rennes-st-malo-et-mt-st-michel/>

<sup>27</sup> <http://cooperation-rennesnantes.fr/>

#### 4. Bretagne - Loire-Atlantique, des relations internationales à cultiver ensemble

Le groupe de travail propose de développer conjointement des relations internationales, notamment autour de l'axe atlantique, et que les acteurs culturels s'appuient davantage sur la coopération avec les autres territoires de l'arc atlantique.

Il s'agit de renforcer les échanges de manière collective. C'est-à-dire en collaboration avec les acteurs culturels et les collectivités de la Bretagne historique, au travers de l'axe commun atlantique en s'appuyant sur les jumelages existants, notamment avec le Pays de Galles. En effet, 46 communes des départements des Côtes d'Armor (6), du Finistère (18), d'Ille-et-Vilaine (3), du Morbihan (7), et de Loire-Atlantique entretiennent un jumelage avec des communes galloises. Le département de Loire-Atlantique compte à lui seul 12 villes jumelées avec le Pays de Galles dont Nantes avec Cardiff depuis 1964.

Le groupe de travail suggère de réactiver et de développer la mise en réseau des acteurs dans la dynamique des rencontres entre les mairies, les comités de jumelage des communes partenaires organisées en 2007, à Nantes à l'initiative de la Région Bretagne et du Conseil départemental de Loire-Atlantique, qui avait rassemblé une centaine de participants, dont près de la moitié venue du Pays de Galles. Cette mise en réseau s'appuie également sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires existantes : liaisons maritimes (par exemple Saint-Nazaire/Gijon ou Santander en Espagne ; Saint-Nazaire/Rosslare en Irlande ; Saint-Malo/Portsmouth ou Plymouth en Angleterre ; etc.) et aériennes (par exemple Rennes/Dublin ; Rennes/Bilbao ; Rennes/Edimbourg ; Brest/Birmingham ; Nantes/Londres, Liverpool ou Manchester ; Nantes/Lisbonne ou Porto ; etc.).

# Synthèse des préconisations

**Note :** Le Conseil culturel de Bretagne propose différents moyens et outils pour favoriser le développement des échanges culturels entre acteurs de Loire-Atlantique et des autres départements de la Bretagne administrative. L'ensemble de ces moyens et outils doivent faire l'objet de concertations entre les différents acteurs concernés (collectivités territoriales, acteurs culturels...).

Il suggère également de valoriser ces échanges et les acteurs qui en sont à l'initiative au travers d'un prix « Bretagne 5 ».

N°	Objectifs	Moyens ou actions	Outils/Acteurs
1	Développer les échanges entre acteurs culturels de Loire-Atlantique et des autres départements bretons	Développer des projets communs entre collectivités et acteurs culturels	Conventions entre collectivités
			Dispositifs communs d'accompagnement et de financement, projets communs (canal de Nantes à Brest...), appels à projets interrégionaux
			Soutenir la structuration de réseaux pan-régionaux
			Commission mixte Conseil régional de Bretagne - Conseil départemental de Loire-Atlantique
			Commission intergroupe du Conseil régional de Bretagne « Coopérations Loire-Atlantique/Bretagne réunifiée »
			Fonds de dotation
S'appuyer sur la coopération avec les autres territoires de l'arc atlantique			

		Conventions entre collectivités
<b>2</b>	Optimiser les potentiels culturels issus de l'histoire et de la géographie	Développer le marketing territorial faisant référence à la Bretagne historique
		Favoriser la représentation / présence de la Bretagne historique
		Stratégie touristique inclusive
		Représentation cartographique de la Bretagne à 5
		Promotion des noms de villes et rues en langues de Bretagne
<b>3</b>	Valoriser les échanges culturels entre acteurs de Loire-Atlantique et des autres départements bretons	Créer un prix « Bretagne 5 »
		A l'initiative de la commission mixte Conseil régional de Bretagne – Conseil départemental de Loire-Atlantique
<b>4</b>	Développer conjointement des relations internationales	S'appuyer sur la coopération avec les autres territoires de l'arc atlantique
		Jumelages existants (Pays de Galles par exemple)

# CONCLUSION

Le développement des relations entre acteurs culturels de Loire-Atlantique et des autres départements bretons est essentiel à l'essor des pratiques culturelles traditionnelles bretonnes. Mais au-delà, il concerne l'ensemble des acteurs culturels : connaissance réciproque, développement des réseaux, échanges facilités, co-portage de projets, co-production, diffusion élargie... Cette démarche concourt à la structuration d'un écosystème soutenable. L'exemple de la convention entre métropoles (Rennes, Nantes, Brest) est révélateur : les acteurs culturels des différents secteurs (cinéma, musées, spectacle vivant) s'approprient très largement cette initiative politique. Aujourd'hui la situation pourrait être propice à un nouvel élan.

Pour autant, est-ce toujours la bonne échelle de réflexion pour les différents acteurs culturels ? La diversité des dynamiques montre que les relations entre acteurs culturels de Loire-Atlantique et des autres départements bretons ne peuvent se suffire à elles-mêmes. Les enjeux politiques, culturels, économiques des relations entre les collectivités et entre les acteurs culturels diffèrent.

Aussi, plusieurs leviers peuvent être actionnés pour favoriser les liens entre acteurs culturels de Loire-Atlantique et des autres départements bretons :

- Développer les échanges entre acteurs culturels de Loire-Atlantique et des autres départements bretons en s'appuyant sur des partenariats entre institutions et entre acteurs culturels ;
- Optimiser les potentiels culturels issus de l'histoire et de la géographie dans le cadre de la Bretagne Historique ;
- Valoriser les échanges en mettant en place des outils d'encouragement comme un prix « Bretagne 5 » ... ;
- Développer conjointement des relations internationales, notamment au travers de l'arc atlantique en s'appuyant par exemple sur les jumelages existant.

Jouer la carte de la Bretagne à cinq départements peut permettre aux différents acteurs culturels d'aller plus loin. Cette démarche concourt au développement économique et culturel mais elle permet aussi de s'identifier à une région, porteuse de valeurs positives au travers du vivre ensemble : dynamique, multiple, ouverte... En termes de communication, s'approprier l'image de la Bretagne peut favoriser une reconnaissance claire au niveau régional, national voire international. Des dispositifs et des marques se développent en ce sens et contribuent à renforcer l'attractivité de la région: « Produit en Bretagne » (400 entreprises), « Bretagne Sud » (plus de 200 entreprises), ou la marque « Bretagne » (664 partenaires) assurent davantage de visibilité aux acteurs économiques et culturels et renforcent l'image et la notoriété de tous ceux qui l'utilisent. Dans les domaines du tourisme et du marketing territorial, des initiatives similaires voient le jour : « Nantes porte de la Bretagne », « Bretagne Plein Sud »...

Le Conseil culturel de Bretagne, comme de nombreuses structures qui le composent, avait saisi d'emblée la richesse et les opportunités que représente la démarche de développement des échanges entre acteurs culturels des 5 départements bretons. Aujourd'hui, il encourage les élus et l'ensemble des acteurs culturels à se saisir de cette réflexion.

# ANNEXES :

## Composition du groupe de travail

Sylvie BOISNARD	Agence culturelle bretonne de Loire-Atlantique
Bernard DELHAYE	L'art dans les chapelles
Yves GOULM	Cali - Culture, arts et lettres des îles
Bob HASLE	Bodadeg Ar Sonerion – Assemblée des sonneurs
Catherine LATOUR	Institut culturel de Bretagne
Loez LE BRAS	Dastum
René-Claude MIGAUD	Collectif arts de Bretagne, rapporteur du groupe de travail
Claudine PERRON	Eblul / Elen - European Bureau for Lesser Used Languages / European Language Equality Network
Jean-Luc RAMEL	Bertègn galèzz
Charline ROCHAIS	Tiez Breiz, Maisons et Paysages de Bretagne
Bernez ROUZ	Ti ar Vro Kemper, fédération des associations de Cornouailles
Yann-Ber THOMIN	Kanomp Breizh, Fédération des Chorales Bretonnes
Jean-Bernard VIGHETTI	Réseau des Cités d'art de Bretagne

# Auditions

Alexandra AYLNER	Coordinatrice de Art Contemporain en Bretagne (a.c.b.)
Jean-Claude BAUDRAIS	Maire de Pénestin, 9 <sup>e</sup> Vice-Président délégué à l'aménagement l'énergie et aux transports de Cap Atlantique
Frédérique BERTINEAU	Directrice du Canal à Redon
Gildas BURON	Responsable Service Musée et patrimoine de la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique
Kelig-Yann COTTO	Conservateur du Port-musée de Douarnenez, Président de Bretagne Musées
Mathieu DUCOUDRAY	Directeur de Livre et Lecture en Bretagne
Michel GUILLERME	Kendalc'h 44
Bertrand GUILLET	Directeur du Château des Ducs de Bretagne
Mathilde HEAS	War 'l Leur 44
Jean-Jacques LE ROUX	Président de Art Contemporain en Bretagne (a.c.b.)
Fabienne MABON	Coordinatrice du Groupement culturel breton des Pays de Vilaine
Tangi MANAC'H	Président de Yezhoù ha Sevenadur
Pierre-Emmanuel MARAIS	Conseiller municipal de la Ville de Nantes, délégué à la diversité linguistique pédagogique et culturelle et aux activités périscolaires
Yvette PEAUDECERF	Kendalc'h 44
Michel RIVALLAND	Président du Festival du Livre en Bretagne de Guérande
Paul ROBERT-KEROUEDAN	Président de la Fédération Régionale de la Culture et du Patrimoine Maritimes
Visant ROUE	Ofis Publik Ar Brezhoneg, responsable du site de Nantes
Delphine DAVID, Isabelle LE BAL, Jean-Michel LE BOULANGER, Lena LOUARN, Stéphane PERRIN, Anne VANEECLOO	Commission intergroupe du Conseil régional de Bretagne « Coopérations Loire-Atlantique/Bretagne réunifiée »

# Contributions

Yves AVERTY	Agence culturelle bretonne de Loire-Atlantique
Annie BEGOT	Danse à tous les étages !
Sylvie BOISNARD	Agence culturelle bretonne de Loire-Atlantique
Bernard DELHAYE	L'Art dans les chapelles
Bob HASLE	Bodadeg Ar Sonerion
Anna JAOUEN	Brudañ ha Skignañ – Radio Breizh (réseau des radios en langues de Bretagne)
Stefan JULOU	Tamm Kreiz : festoù noz en Bretagne
Philippe LANOE	Bretagne Culture Diversité / Sevenadurioù
Loeiz LE BRAS	Dastum
René-Claude MIGAUD	Collectif Arts de Bretagne
Jean-Pierre THOMIN	Kanomp Breizh (Fédération des chorales en langue bretonne)
Charles QUIMBERT	Bretagne culture diversité / Sevenadurioù
Bernez ROUZ	Ti ar Vro Kemper, fédération des associations de Cornouailles
François VERDES	Bretagne en Scène(s)
Jean-Bernard VIGHETTI	Petites Cités de caractère et Villes d'art et d'histoire de Bretagne

# Entretiens complémentaires

Rosetta BEAUGENDRE	Responsable de communication et relations presse Institut culturel irlandais (Paris)
Gwenael BLIN	Service Patrimoine et coopération de Rennes Métropole
Jerom BOUTHIER	Coordinateur de l'Institut de la Langue Gallèse
Didier CERVELLO	Chargé des politiques culturelles territoriales, Conseil départemental de Loire-Atlantique
Pantxo ETCHEGOIN	Directeur de l'Institut culturel basque
Sylvain GIRAULT	Directeur du Nouveau Pavillon (Bouguenais, 44)
Magali JULIEN	Directrice de L'Intervalle (Noyal-sur-Vilaine)
Nathalie LEBERRE	Secrétaire générale du Pôle Arts visuels des Pays de la Loire
Ivana POTELON	Chargée de mission BRUDED (Réseau d'échange d'expériences de développement local durable entre collectivités) à Redon
Auréliе ROUSSEAU	Directrice de TVR

# La Charte Culturelle Bretonne de 1977

## PRÉAMBULE

La présente Charte constitue de la part de l'État, de l'Établissement Public Régional de Bretagne, des Conseils Généraux des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de Loire-Atlantique, un acte de reconnaissance de la personnalité culturelle de la Bretagne et l'engagement d'en garantir le libre épanouissement. Elle répond au désir de respect de leur identité exprimé par la population bretonne et ses élus. Elle constitue un pas vers la prise en charge, par la Région, de sa politique culturelle. Elle se place ainsi dans le sens d'une évolution générale des États favorable aux personnalités régionales.

La personnalité culturelle de la Bretagne s'est toujours manifestée de manière originale dans la totalité des aspects de la vie sociale. Relations humaines, modes d'expressions, arts et traditions populaires en portent la marque. La langue bretonne en est une de ses composantes fondamentales. Cependant la culture en Bretagne ne peut se réduire à une expression traditionnelle ni à une culture populaire d'essence rurale. Il ne saurait exister de culture bretonne authentique que résolument ouverte sur l'extérieur et sur l'avenir.

Le propos de la présente Charte est de mettre fin au divorce qui existait entre une culture régionale, toujours riche et vivante, mais qui risquait de se replier sur elle-même, et une culture dominante qui l'ignorait trop souvent. Elle vise, par un ensemble de mesures appropriées, à irriguer la vie culturelle et sociale de la Région des éléments caractéristiques de la culture bretonne qu'il convient parallèlement, de recenser, de conserver, d'analyser et de développer.

Découlant des principes ainsi posés et s'attachant à une exigence première : assurer à la langue bretonne, au parler gallo et à leurs cultures spécifiques, les moyens nécessaires à leur développement y compris dans l'enseignement et à la radio-télévision, les mesures inscrites dans la Charte visent à :

- recenser, conserver, étudier et analyser les éléments spécifiques du patrimoine culturel breton, et à en assurer la diffusion la plus large possible,
- assurer la prise en compte de ces éléments par l'ensemble du réseau culturel,
- promouvoir et soutenir la vie culturelle locale sans laquelle il n'est pas de culture vivante,
- équilibrer la répartition géographique des équipements,
- susciter et encourager la création bretonne sous toutes ses formes et à tous les niveaux par le jeu des contrats, cahiers des charges, commandes, subventions ponctuelles, prix, confrontations régionales, interrégionales et internationales.

Ainsi conçue, la Charte reconnaissant en particulier l'effort réalisé avec beaucoup de courage et d'abnégation par les divers mouvements culturels bretons, tient à donner à ce qui existe les moyens d'une action développée et renforcée.

La Charte s'intéresse à un certain nombre de projets d'initiative régionale et propose la création d'un Conseil Culturel de Bretagne. Ce conseil, qui rassemblera les principaux acteurs de la promotion culturelle de la Bretagne, pourra proposer les principales orientations, coordonner

les actions, émettre un avis compétent auprès des autorités responsables des décisions financières, tant en ce qui concerne le fonctionnement que l'investissement.

Les crédits supplémentaires nécessaires à l'exécution de ce plan sont chiffrés et le financement en est assuré conjointement et par moitié, d'une part par l'État et l'Établissement Public Régional pour les crédits d'investissement, d'autre part par l'État et les départements pour les crédits de fonctionnement. Ces crédits s'ajoutent à une participation minoritaire des organismes bénéficiaires.

Les signataires s'engagent à inscrire pendant cinq ans à compter de 1978 les crédits nécessaires dans leurs budgets respectifs, conformément à la répartition prévue par la Charte.

Les décisions financières concernant l'investissement seront prises par les autorités compétentes. En ce qui concerne les subventions de fonctionnement, les décisions seront prises par un Comité composé de représentants de l'État et des Conseils Généraux.

L'État s'engage à déconcentrer son pouvoir de décision à l'échelon de la Région tant en matière d'investissements que de fonctionnement, la Charte étant un lien privilégié entre l'État et la Bretagne.

La participation financière de l'État s'effectuera dans la limite des crédits votés chaque année par le Parlement dans le cadre des budgets des départements ministériels concernés par les actions décrites dans la présente charte.

La Charte recouvre les activités spécifiques à la culture bretonne, l'enseignement de la langue aux différents niveaux du système éducatif et la diffusion de cette culture et de cette langue.

## **TITRE I**

### **ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE BRETONNES**

Le Gouvernement considérant que la langue et la culture bretonnes expriment un aspect de la personnalité profonde de la Bretagne, convient qu'il importe d'en reconnaître la valeur et la dignité

Dans cet esprit, pour répondre aux vœux exprimés par l'Établissement Public Régional et les Assemblées départementales de Bretagne, le Gouvernement fait part de son accord pour donner, dans l'enseignement, à la langue et à la culture bretonne, une place en rapport avec l'importance qu'elles présentent aux plans humain et culturel. Les dépenses qui en découleront seront à la charge de l'État.

#### **1) Enseignement de la culture bretonne**

Un enseignement en français portant sur les patrimoines culturels bretons sera dispensé dans tous les ordres d'enseignement et dans l'ensemble de la Bretagne, dans le cadre des nouveaux programmes qui feront place à l'étude des patrimoines locaux (activités d'éveil pour l'enseignement préélémentaire et élémentaire, histoire, géographie, économie, éducation littéraire et artistique pour l'enseignement secondaire). Ces dispositions s'appliquent au pays gallo dont il convient d'exploiter les richesses culturelles.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces décisions, le Ministère de l'Éducation développera ses actions de coopération avec les services éducatifs des archives. Ainsi une documentation originale, nourrie d'exemples locaux, facilitant la connaissance des patrimoines culturels, sera mise en place, puis entretenue et diffusée avec l'aide du Centre Régional de Documentation Pédagogique.

## **2) Enseignement du breton dans le second degré**

L'éducation facultative de la langue bretonne s'applique aux classes de 6ème et de 5ème.

La création d'une option langue et culture bretonnes interviendra pour le cycle d'orientation (classes de 4ème et de 3ème) dès la rentrée 1979. Cette option bénéficiera en tous points du régime de la seconde langue vivante. Elle figurera donc, comme les autres matières au choix, dans les dossiers d'inscription remis aux familles.

Les heures d'enseignement du breton dans l'ensemble du second degré seront intégrées normalement au service des professeurs volontaires, dans le cadre des horaires en vigueur.

## **3) Option langue bretonne au baccalauréat**

L'interrogation facultative du breton au baccalauréat existant à l'heure actuelle est maintenue.

En outre, l'option langue et culture bretonnes, prévue comme indiqué ci-dessus, sera valable en tant que seconde langue pour toutes les séries de baccalauréat.

Ainsi sera assurée, pour les élèves qui l'auront choisie, une continuité réelle de l'enseignement du breton dans le premier et le second cycle.

## **4) Enseignement du breton dans le premier degré**

Les cours d'initiation au breton dans le premier degré seront développés dans le cadre des activités d'éveil, à raison d'une heure par semaine, à la demande des familles et sous le système du volontariat des instituteurs.

Des instituteurs conseillers pédagogiques seront progressivement mis en place au niveau départemental, dans les départements concernés, à partir de la rentrée scolaire 1978.

## **5) Formation des enseignants**

**A)** Le Ministère de l'Éducation facilitera la formation des enseignants dans le premier et le second degré Il fera en sorte, par les moyens appropriés, que leur nombre tienne compte des besoins recensés.

**a)** s'agissant du premier degré, des stages sur la pédagogie de la langue et de la culture bretonnes seront organisés au profit des instituteurs volontaires, dans le cadre de la Formation Continue dont bénéficient ces enseignants. La formation à l'enseignement du breton sera facilitée et développée dans les Écoles normales. Enfin, une préparation à l'enseignement en français de la culture bretonne sera donnée à tous les élèves-maîtres, dans toutes les Écoles Normales de Bretagne.

**b)** au niveau du second degré, les stages courts existants seront développés. Ces stages dureront trois ou quatre jours et porteront les uns sur l'étude du patrimoine culturel local, les autres sur l'étude de la langue bretonne. Le nombre de places ouvert à ces stages sera doublé dès 1978.c) afin de contribuer à la formation des enseignants du premier et du second degré, il est décidé la réalisation progressive d'un programme d'enseignement par correspondance qui sera assuré par le Centre National de Documentation Pédagogique (Centre National de télé-enseignement). Une expérience à ce titre sera effectuée dès la rentrée scolaire 1978 de sorte que le système puisse être généralisé à partir de la rentrée scolaire 1981.

**B)** Les recherches historiques et culturelles concernant la Bretagne seront encouragées et facilitées dans le cadre de l'enseignement supérieur ; la coordination des efforts déjà consentis en ce domaine par les Universités bretonnes sera notamment développée.

## **TITRE II**

### **DIFFUSION DES CULTURES ET DE LA LANGUE BRETONNE - RADIO ET TÉLÉVISION**

L'élargissement de l'expression et de la diffusion de la culture et de la langue bretonnes à la radio et à la télévision est l'une des conditions de l'épanouissement de la culture régionale.

Les signataires de la Charte reconnaissent que dans un tel domaine l'évolution ne peut être que progressive. Aussi les mesures contenues à ce titre dans la Charte seront-elles étalées dans le temps.

#### **1) Radiodiffusion**

Dès la signature de la Charte, la durée de diffusion en langue bretonne sera augmentée. Outre les deux bulletins quotidiens de 10 minutes émis par l'émetteur de BREST-Roc Trédudon, deux émissions hebdomadaires de trois quarts d'heure (trois quarts d'heure dès 1978, trois quarts d'heure supplémentaires en 1979) prélevés sur le temps de diffusion en langue française, seront consacrés à des émissions en langue bretonne. Ces temps d'émission pourront être destinés plus particulièrement aux agriculteurs, aux jeunes et aux scolaires et d'une façon générale à l'enseignement et à la diffusion de la langue et de la culture bretonne.

Une émission quotidienne de 5 minutes en vannetais sera diffusée à partir de l'émetteur de VANNES-Moustoir-Ac.

L'émission hebdomadaire d'une heure couvrant l'ensemble de la région sera maintenue.

#### **2) Télévision**

À la signature de la Charte, l'émission de 20 minutes en langue bretonne diffusée tous les quinze jours sur deux chaînes deviendra hebdomadaire ; elle pourra prendre le caractère d'un magazine plus particulièrement consacré à la langue et à la culture bretonne.

L'émission bi-hebdomadaire de une minute trente en langue bretonne sera remplacée par deux émissions l'une de trois minutes, l'autre de cinq minutes diffusées respectivement le mercredi et le samedi juste avant le journal télévisé.

À moyen terme, dès que se libéreront des créneaux sur FR 3, du fait que cette société n'aura plus à partir de 1980 la charge de diffuser l'après-midi le programme de TF1, le nombre de la durée des émissions en langue bretonne seront augmentés dans des conditions à déterminer à la fin de l'année 1978 et en fonction de l'expérience qui se dégagera des nouvelles dispositions prévues ci-dessus.

### **3) Comité Régional Consultatif de l'Audiovisuel**

Le Comité Régional Consultatif de l'Audiovisuel prévu par l'article 10 de la loi du 7 août 1974 relative à la radio et à la télévision sera mis en place. Composé d'élus locaux, de représentants de l'Établissement Public Régional et de personnalités qualifiées, ce comité sera consulté sur les questions relatives aux programmes régionaux de radio et de télévision ainsi que sur la politique suivie par l'établissement public de diffusion en matière d'installation permettant la diffusion des programmes de radio et de télévision dans la région

## **TITRE III**

### **PATRIMOINE ET ACTIVITÉS CULTURELLES**

Les signataires de la Charte s'engagent à consentir pendant cinq ans un effort particulier en faveur du patrimoine et de la culture de la Bretagne et à y consacrer durant le même temps les moyens financiers définis ci-dessous.

#### **1) Objectifs prioritaires de la Charte :**

Sans négliger aucun des aspects de la vie culturelle dans la région, les parties signataires de la Charte choisissent de favoriser les types d'actions susceptibles de se développer dans les domaines spécifiques à la culture bretonne et dont elles définissent en commun les principales priorités.

#### **A) Agence Technique Régionale**

Il est créé une Agence Technique Régionale qui a pour fonctions :

- la gestion et la maintenance d'un parc de matériel mis à la disposition des collectivités locales, des associations et organismes à vocation culturelle ;
- l'assistance technique ;
- l'aide à la formation des animateurs professionnels et bénévoles ;
- l'incitation à la conservation vivante du patrimoine (fêtes, ou autres formes d'animation) ;
- la participation à la diffusion de documents et produits culturels (disques, cassettes, reproductions...).

L'Agence Technique créera, si le besoin s'en fait sentir, un atelier régional d'impression, photographie, reliure et restauration de documents.

L'Agence Technique Régionale est créée sous La forme d'une association de la loi de 1901, dans des conditions qui seront ultérieurement déterminées. Son Conseil d'Administration est composé de 25 membres, à savoir 8 élus régionaux et départementaux, 8 représentants des

villes principales de la Région, 8 représentants de l'État et un représentant des Associations Culturelles Régionales.

L'Agence Technique Régionale tiendra informé de ses activités le Conseil Culturel dont la création est prévue ci-après. Elle sera placée sous la tutelle du Comité interdépartemental dont la création est également prévue ci-dessous.

## **B) Associations culturelles bretonnes**

La Charte reconnaît le rôle joué par les différentes associations culturelles bretonnes ainsi que leur contribution à une meilleure compréhension de l'identité culturelle de la région.

Les signataires de la Charte s'engagent à intensifier leur aide financière et technique, notamment aux grandes associations ayant une organisation à l'échelon des cinq départements bretons. Pourront s'associer à ces grandes fédérations des groupes dont l'activité est plus localisée, telles les associations culturelles au niveau des pays. Enfin, des subventions pourront être accordées aux autres associations et Sociétés Savantes, notamment d'action communale, se préoccupant de ces problèmes.

Aucune distinction ne sera faite entre culture dite populaire et culture dite savante.

Les projets des associations seront examinés pour avis par le Comité Interdépartemental et le Conseil Culturel dans les conditions définies ci-dessous.

## **C) Chapelles bretonnes**

Les signataires de la Charte affirment l'intérêt spécifique du patrimoine constitué par les églises, chapelles et calvaires. Des crédits d'équipement supplémentaires seront dès la première année affectés à un programme de restauration de ces monuments.

## **D) Centre d'Étude sur l'habitat**

La Bretagne possède un art et des traditions spécifiques en matière d'urbanisme, d'architecture et de mobilier intérieur. La recherche dans ces trois domaines sera poursuivie et amplifiée.

Une attention particulière est accordée au Centre régional des arts de la maison (CERAM à Kérazan-Loctudy) qui s'est donné pour mission de découvrir les sources traditionnelles des arts de l'habitat en Bretagne et d'y greffer à la fois une recherche et des réalisations résolument contemporaines en matière d'urbanisme et d'architecture et dans le domaine des arts intérieurs de la maison.

Le CERAM sera donc doté, dans le cadre de la Charte, des crédits destinés à conforter une action jugée exemplaire pour la maîtrise, par la Région, de la conception de son cadre de vie.

## **E) Maisons de pays**

Devant la disparition rapide de ce qui pendant des siècles a constitué l'identité culturelle de la Bretagne, il est décidé de créer des centres de recherche, de conservation et de transmission du patrimoine culturel, sous la forme de maisons de pays encore appelées écomusées, musées

populaires ou musées ethnographiques dans le même esprit qui a présidé aux réalisations d'Ouessant, des Monts d'Arrée, de Brière ou du pays d'Auray.

Il sera mis en œuvre un programme de réalisation de maisons de pays, qui bénéficieront dans le cadre de la présente Charte, de crédits d'équipement et de fonctionnement.

**F)** D'autres initiatives comme le conservatoire régional de musique, chants et danses traditionnels, le centre d'éducation musicale bretonne et celtique, le campus musical, les classes préélémentaires et les centres de la petite enfance, pourront être envisagées à moyen terme.

### **G) Institut Culturel de Bretagne**

Sans se substituer à ce qui existe l'Institut Culturel de Bretagne se mettra progressivement en place. Il sera un organisme et un terrain de rencontre voué à des études, recherches et réalisations, où seront appelées à converger informations, données et connaissances ; il s'engagera à faire bénéficier des acquis de ses travaux et des moyens de ses services l'ensemble des structures d'ordre culturel de la Bretagne.

Ses champs d'activité pourront se répartir en plusieurs directions :

- géographie, écologie,
- archéologie et patrimoine architectural, histoire et sciences sociales,
- langues et littératures, tant orales qu'écrites (langue bretonne et parler gallo),
- arts, artisanat et expression artistique.

Dans ces secteurs :

- l'Institut recherchera et étudiera les éléments spécifiques de la culture bretonne et en élaborera les instruments de connaissance,
- il veillera à la diffusion la plus large des acquis de la recherche,
- il apportera une aide à la création en matière de culture bretonne.

Cet institut ne sera pas figé dans une structure monolithique mais "éclaté" et enraciné dans les différents pays.

### **2) Moyens financiers mis en place :**

À compter de 1978 les parties signataires de la Charte s'engagent à mettre en place chaque année pendant cinq ans les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme dans les conditions suivantes :

#### **A) Équipement**

**a)** La part de l'État sera de 3 Millions de Francs par an.

**b)** La part de l'Établissement Public Régional sera identique à celle de l'État.

**c)** Pour le programme 1978, les opérations suivantes sont retenues et la part respective de chacune des parties sera celle fixée ci-dessous :

- programme de restauration des églises, chapelles, et calvaires même non classées ou inscrits (cette somme s'ajoutera au crédit de 200.000F du programme normal 900.000F),
- Association Kendalc'h (construction et aménagement de bâtiments à SAINT-VINCENT-SUR-OUST) 1.000.000F
- Agence technique régionale 425.000F
- Centre Régional des Arts de la maison (CERAM) 250.000F
- crédits d'études pour le Conservatoire Régional des danses, musiques, chants et sports traditionnels 25.000F auxquels s'ajoutent :
  - un crédit d'études pour la mise en place de l'Institut Culturel de Bretagne de 100.000F,
  - et un crédit pour une maison de pays de 300.000F dont la Commission Déléguée disposera pour ces deux objets.

**d)** Les programmes ultérieurs feront l'objet chaque année d'un examen en commun entre l'État et l'Établissement Public Régional de Bretagne.

## **B. Fonctionnement**

**a)** La part de l'État sera de 1,5 Million par an.

**b)** Les cinq départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan s'engagent à contribuer à hauteur de 1,5 Million de Francs par an aux dépenses de fonctionnement de la Charte.

La répartition de cette charge entre les départements sera effectuée à proportion de leur population respective, la part du département de la Loire-Atlantique pouvant être moindre.

### **3) Procédures d'attribution des crédits d'équipement et de fonctionnement**

A. Les crédits d'équipement mis en place chaque année par l'État et l'Établissement Public Régional, d'une part, Les crédits de fonctionnement mis en place chaque année par l'État et les départements, d'autre part, font l'objet d'une affectation décidée en commun, après avis du Conseil Culturel de Bretagne.

Il est à cet effet créé sous le nom de Conseil Culturel de Bretagne un organisme consultatif composé de 61 membres :

9 représentants de l'Établissement Public Régional dont 6 pour le Conseil Régional et 3 pour le Comité Économique et Social, 15 représentants des Conseils Généraux y compris la Loire-Atlantique, 9 représentants des villes de plus de 30.000 habitants, y compris Nantes et Saint-Nazaire, 28 représentants des organisations à vocation culturelle : ·Président d'Universités : 4 sièges, Institut Culturel de Bretagne : 2 sièges, ·Associations Culturelles Bretonnes : 10 sièges, Sociétés Savantes : 1 siège, ·Autres associations : Associations socio-éducatives, maisons de Jeunes, maisons de la Culture : 6 sièges, C.E.R.A.M. : 1 siège, Personnalités de la vie culturelle cooptées : 4 sièges.

Le Préfet de Région, le Recteur d'Académie, le Directeur Régional des Affaires Culturelles, le Directeur Régional de FR3 ou leurs représentants participent aux travaux du Conseil Culturel.

Le Conseil Culturel de Bretagne formule chaque année un avis sur le projet de répartition des crédits d'équipement et de fonctionnement. Il peut également à cette occasion présenter des suggestions aux Assemblées Régionales sur les grandes orientations de la politique culturelle de la Bretagne.

**B)** Un Comité Interdépartemental composé de 9 représentants de l'État dont les 5 Préfets, et de 9 représentants des Conseils Généraux, dont un pour la Loire-Atlantique et deux pour chacun des autres départements, fait à l'État et aux Conseils Généraux des propositions de répartition des crédits de fonctionnement qu'ils apportent.

Octobre 1977

Rapport adopté en session du Conseil culturel de Bretagne

le 9 juin 2018



Kuzul sevenadurel Breizh  
Conseil culturel de Bretagne  
Qonsail qhultural de Bertègn

Kuzul sevenadurel Breizh | Conseil culturel de Bretagne | Qonsail qhultural de Bertègn  
Ti Rannvro | Hôtel de Région | Ôte d'Qontré  
283 bali Jeneral Patton | 283 avenue du Général Patton | 283 rabinn du Jeneral Patton  
CS 21101  
35711 ROAZHON | RENNES | RENN Cedex 7  
kuzul.sevenadurel@bretagne.bzh | conseil.culturel@bretagne.bzh  
www.bretagne.bzh/conseil-culturel  
T. : 02 97 27 18 30